



Trisura Group Ltd.

États financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Trisura Group Ltd.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Trisura Group Ltd. et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états;
- du rapport de gestion;
- du supplément financier.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le supplément financier après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Ratan Ralliamam.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 12 février 2020

TRISURA GROUP LTD.
États financiers consolidés

Table des matières pour les états financiers consolidés de Trisura Group Ltd.

États consolidés de la situation financière2

États consolidés du résultat net3

États consolidés du résultat global.....4

États consolidés des variations des capitaux propres5

Tableaux consolidés des flux de trésorerie6

Notes annexes7

TRISURA GROUP LTD.**États consolidés de la situation financière**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Notes	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme		85 905	95 212
Placements	4	392 617	282 874
Primes et débiteurs et autres actifs	11	86 669	46 276
Coûts d'acquisition différés	7	104 197	63 715
Montants recouvrables auprès des réassureurs	14	293 068	109 567
Immobilisations et immobilisations incorporelles	10, 15, 16	14 477	2 512
Actifs d'impôt différé	28	1 460	826
Total de l'actif		978 393	600 982
Passif			
Créditeurs, charges à payer et autres	12	40 916	24 167
Primes liées à la réassurance à payer	9	80 186	41 406
Primes non acquises	8	328 091	182 623
Commissions de réassurance non acquises	7	51 291	19 137
Sinistres impayés et frais de règlement	9	257 880	173 997
Emprunt	18	29 700	29 700
		788 064	471 030
Capitaux propres			
Actions ordinaires	19	219 251	163 582
Actions privilégiées	19	–	1 600
Surplus d'apport	29.1	815	313
Cumul du déficit		(28 309)	(33 307)
Cumul des autres éléments de perte globale		(1 428)	(2 236)
		190 329	129 952
Total du passif et des capitaux propres		978 393	600 982

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil,



George Myhal
Administrateur



David Clare
Administrateur

TRISURA GROUP LTD.

États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2019	2018
Primes brutes souscrites		448 262	219 041
Primes liées à la réassurance cédées		(305 480)	(103 405)
Remboursement rétrospectif des primes		(154)	(161)
Primes nettes souscrites		142 628	115 475
Variation des primes non acquises		(35 124)	(26 666)
Primes nettes acquises		107 504	88 809
Honoraires		12 206	4 724
Total des produits liés aux souscriptions		119 710	93 533
Charges nettes liées aux sinistres et aux frais de règlement	9	(49 936)	(19 402)
Commissions nettes	7	(37 516)	(29 903)
Charges d'exploitation et taxes sur les primes		(45 590)	(39 942)
Total des sinistres et des charges		(133 042)	(89 247)
Produit (perte) de souscription net(te)		(13 332)	4 286
Revenu de placement net	21	16 243	8 986
Profits nets	22	1 572	759
Règlement lié aux actifs d'assurance structurés	4.4	8 077	–
Charges d'intérêts	18	(1 361)	(970)
Bénéfice avant impôt sur le résultat		11 199	13 061
Charge d'impôt sur le résultat	28	(6 105)	(4 423)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires		5 094	8 638
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers) – de base		7 213	6 622
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) – de base	20	0,69	1,29
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) – dilué	20	0,69	1,27

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.**États consolidés du résultat global**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	5 094	8 638
Profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements disponibles à la vente	7 379	(8 699)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(1 178)	2 258
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net	6 201	(6 441)
Pertes nettes réalisées	(499)	(2 042)
Ajustement au titre de la perte de valeur	–	325
Économie d'impôt sur le résultat	15	309
Éléments reclassés en résultat net	(484)	(1 408)
Éléments autres que (la perte) le profit de change cumulé(e)	5 717	(7 849)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net – (Perte) profit de change cumulé(e)	(4 909)	7 533
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	808	(316)
Total du bénéfice global	5 902	8 322

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

					Cumul des autres éléments de perte globale (nets d'impôt sur le résultat)	
	<i>Note</i>	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Cumul du déficit	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2019		163 582	1 600	313	(33 307)	129 952
Bénéfice net		—	—	—	5 094	5 094
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	—	808
Bénéfice global		—	—	—	5 094	5 902
Émission d'actions	19	55 669	—	—	—	55 669
Rachats d'actions	19	—	(1 600)	—	—	(1 600)
Paievements fondés sur des actions		—	—	502	—	502
Dividendes versés	19	—	—	—	(96)	(96)
Solde au 31 décembre 2019		219 251	—	815	(28 309)	190 329

					Cumul des autres éléments de perte globale (nets d'impôt sur le résultat)	
	<i>Note</i>	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Cumul du déficit	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2018		163 582	1 600	89	(41 849)	121 502
Bénéfice net		—	—	—	8 638	8 638
Autres éléments de perte globale		—	—	—	—	(316)
Bénéfice global		—	—	—	8 638	8 322
Paievements fondés sur des actions		—	—	224	—	224
Dividendes versés	19	—	—	—	(96)	(96)
Solde au 31 décembre 2018		163 582	1 600	313	(33 307)	129 952

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	5 094	8 638
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements	2 500	1 544
Profits latents	7 927	1 505
Perte de valeur de placements disponibles à la vente	–	325
Païement en nature	(529)	–
Options sur actions attribuées	502	224
Variation des éléments du fonds de roulement	49 726	13 091
Profits réalisés sur les placements	(2 860)	(686)
Impôt sur le résultat payé	(2 573)	(3 354)
Intérêts payés	(1 410)	(995)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	58 377	20 292
Activités d'investissement		
Produit de la cession de placements	55 452	99 729
Achats de placements	(170 817)	(196 363)
Achats d'immobilisations	(386)	(531)
Achats d'immobilisations incorporelles	(2 745)	(135)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(118 496)	(97 300)
Activités de financement		
Dividendes versés	(96)	(96)
Émission d'actions	55 669	–
Actions privilégiées rachetées	(1 600)	–
Emprunts	–	29 700
Remboursement d'emprunts	–	(29 700)
Remboursement d'effets à payer	–	(30)
Tranche en capital des paiements de loyers	(1 026)	–
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	52 947	(126)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des titres à court terme au cours de la période	(7 172)	(77 134)
Trésorerie au début de la période	93 152	83 137
Équivalents de trésorerie au début de la période	2 060	82 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	95 212	165 675
Incidence des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et sur les titres à court terme	(2 135)	6 671
Trésorerie à la fin de la période	68 208	93 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme à la fin de la période	17 697	2 060
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme à la fin de la période	85 905	95 212

Se reporter aux notes annexes.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1 – La Société

Trisura Group Ltd. (la « Société ») a été constituée en société par actions le 27 janvier 2017 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « Loi »). Le siège social de la Société est situé au 333 Bay Street, bureau 1610, C.P. 22, Toronto (Ontario), M5H 2R2.

La Société possède trois filiales principales, dans certains cas par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille entièrement détenues, par l'entremise desquelles elle exerce des activités d'assurance. Ces filiales sont la Compagnie d'assurance Trisura Garantie (« Trisura Garantie »), Trisura International Insurance Ltd. (« Trisura International »), qui est entièrement détenue par l'intermédiaire de la société de portefeuille Trisura International Holdings Ltd. (« TIHL »), et Trisura Specialty Insurance Company (« Trisura Specialty »). Trisura Garantie était auparavant détenue par l'intermédiaire d'une société de portefeuille, 6436978 Canada Limited (« 643 Can Ltd »), qui a été liquidée en juin 2018 (se reporter à la note 23).

Trisura Garantie exerce ses activités en tant que société canadienne d'assurance des biens et de la responsabilité civile (« assurance biens et responsabilité civile »). Trisura International gère actuellement son portefeuille de contrats de réassurance spécialisés en vigueur et prend en charge certaines primes pour le compte de Trisura Specialty. Trisura Specialty a reçu un permis de l'Oklahoma Insurance Department pour exercer à titre de fournisseur local d'assurance excédentaire. Elle peut aussi offrir des polices en tant qu'assureur excédentaire non agréé dans tous les autres États des États-Unis. Par l'intermédiaire de sa filiale nouvellement acquise, Trisura Specialty peut également offrir des polices en tant qu'assureur agréé dans certains états.

En 2018, la Société a constitué Trisura Warranty Services Inc. (« Trisura Warranty ») et, le 22 janvier 2019, a fait l'acquisition d'un portefeuille existant de contrats de garantie auprès d'un tiers, que Trisura Warranty continuera d'administrer. Trisura Warranty a commencé à vendre des produits de garantie, qui complèteront les produits d'assurance vendus par l'entremise de Trisura Garantie.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « TSU ».

Note 2 – Résumé des principales méthodes comptables

2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les états financiers consolidés comprennent les résultats financiers de la Société et de toutes les entités contrôlées par la Société, sur une base consolidée. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe ont tous été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Conformément aux normes IFRS, les actifs et les passifs sont présentés dans les états consolidés de la situation financière par ordre de liquidité. La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 12 février 2020.

2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours. Les titres à court terme comprennent les placements dont l'échéance initiale est d'au plus un an. La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, ainsi que les prêts et créances au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

2.3 Instruments financiers

a) *Catégories d'instruments financiers*

i) Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Certains placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la volatilité du résultat net découlant de la variation des sinistres sous-jacents qui sont soutenus par ces placements. Les actifs d'assurance structurés constitués de commissions acquises en vertu de contrats sont initialement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans le revenu de placement.

2.3 Instruments financiers (suite)*a) Catégories d'instruments financiers (suite)**ii) Disponibles à la vente*

Les instruments financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de profits latents ou de pertes latentes dans les autres éléments du résultat global. Les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente, à moins qu'ils ne soient désignés ou classés autrement. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont inscrits à l'actif au moment de la comptabilisation initiale et, le cas échéant, ils sont amortis dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Prêts et créances

Les instruments financiers sont classés dans les prêts et créances lorsqu'ils sont assortis de paiements déterminés ou déterminables et qu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Les coûts de transaction sont inscrits à l'actif lors de leur comptabilisation initiale et sont comptabilisés dans le revenu de placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société a classé les primes et débiteurs et autres actifs dans les prêts et créances, à l'exception des actifs dérivés, qui sont regroupés dans les primes et débiteurs et autres actifs, mais qui sont comptabilisés à la juste valeur. La Société a également classé certains placements à titre de prêts et créances, lorsque ces placements répondaient aux critères d'un tel classement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et est présenté dans les profits latents ou les pertes latentes sur les placements.

iv) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. L'emprunt et les primes liées à la réassurance à payer sont classés dans les autres passifs financiers. Les créditeurs, charges à payer et autres sont également classés dans les autres passifs financiers, à l'exception des passifs dérivés, des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et des unités d'actions différées, lesquels sont regroupés dans les créditeurs, charges à payer et autres, mais sont comptabilisés à la juste valeur.

b) Évaluation des justes valeurs

La Société a établi un cadre de contrôle relativement à l'évaluation des justes valeurs, lequel tient compte des informations fournies par les gestionnaires de placements de la Société qui relèvent directement de la direction.

Dans la mesure du possible, la Société utilise des données de marché observables pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Les justes valeurs sont classées dans des niveaux différents de la hiérarchie des justes valeurs selon les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation.

Les placements évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer leur juste valeur. Dans le niveau 1 de la hiérarchie, la juste valeur est établie d'après des cours de marché non ajustés sur des marchés actifs pour des placements identiques. Dans le niveau 2 de la hiérarchie, la juste valeur est établie d'après des données de marché qui sont observables directement ou indirectement, autres que les cours de marché non ajustés pour des placements identiques. Dans le niveau 3 de la hiérarchie, la juste valeur est établie d'après des données d'entrée qui ne sont pas toutes fondées sur des données de marché observables.

Les données d'entrée non observables importantes et les ajustements des évaluations font l'objet d'examen réguliers. Si des informations fournies par un tiers, comme les cours fournis par des courtiers ou des services d'établissement des prix, sont utilisées pour évaluer les justes valeurs, les éléments probants obtenus de tiers sont alors évalués en fonction des exigences des normes IFRS, y compris le niveau de hiérarchie des justes valeurs dans lequel ces placements devraient être classés.

Si les données d'entrée utilisées pour mesurer la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées dans différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, l'évaluation de la juste valeur est alors entièrement classée dans le même niveau de hiérarchie que les données d'entrée du niveau le plus bas ayant une importance dans l'évaluation globale.

La Société comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière durant laquelle le changement est survenu.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.3 Instruments financiers (suite)

c) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction. Tous les dérivés sont comptabilisés à titre d'actifs lorsque leurs justes valeurs sont positives et à titre de passifs lorsque leurs justes valeurs sont négatives.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont généralement utilisés dans le but d'être réglés à court terme. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur. Selon les cours du marché, les ajustements de la juste valeur et les profits réalisés ou les pertes réalisées sont comptabilisés dans les profits nets ou les pertes nettes, dans les états consolidés du résultat global (se reporter à la note 5 et à la note 22).

d) Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers de la Société sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Un actif financier est considéré comme ayant subi une dépréciation s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de cet actif.

Lorsqu'une perte latente sur un placement disponible à la vente découle d'une indication objective d'une perte de valeur, la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite de tout remboursement de capital ou de tout amortissement) du placement et sa juste valeur est comptabilisée à titre de perte réalisée en résultat net, et un ajustement correspondant est apporté aux autres éléments du résultat global. Pour les titres de créance, une perte de valeur pourrait survenir s'il y a une indication objective de perte de valeur en raison d'un événement générateur de pertes, et que cet événement générateur de perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs. Pour les titres de capitaux propres, une perte de valeur pourrait survenir en raison d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de leur coût. Pour déterminer s'il existe une indication objective d'une perte de valeur, les facteurs considérés sont, principalement, la durée de la perte latente et le montant de cette perte latente. Si la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement associée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur en résultat net, celle-ci doit être reprise, et le montant de la reprise doit être comptabilisé en résultat net.

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société sont évaluées à chaque date de l'état de la situation financière pour déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, et la valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable estimative au moyen d'une charge pour perte de valeur comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

e) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le montant net qui en résulte est présenté dans les états consolidés de la situation financière seulement lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.4 Contrats d'assurance

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la Société sont classés comme des contrats d'assurance lors de la prise d'effet du contrat, conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »). Il existe un risque d'assurance important lorsque la Société accepte d'indemniser les titulaires de police d'un contrat ou les sociétés cédantes à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur les titulaires de police, sans que la Société sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Pour évaluer le niveau du risque d'assurance, la Société doit déterminer si, dans n'importe quel scénario ayant une substance commerciale, elle serait tenue de payer des prestations supplémentaires importantes. Ces prestations sont celles qui excèdent le montant à payer si aucun événement assuré ou réassuré ne se produisait. Si le contrat ne comporte pas de risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement.

a) Primes, primes à recevoir et primes non acquises

Les primes sont acquises sur la durée des polices et des cautionnements connexes, généralement sur une base proportionnelle. Dans certains cas, les primes sont acquises sur la durée de la police selon le profil de risque de ces polices, des primes plus élevées étant acquises lorsque le profil de risque de la police est à son maximum. Les primes non acquises représentent la tranche non échue des primes souscrites. Les primes brutes souscrites sont présentées déduction faite des remboursements rétrospectifs des primes aux assurés. Les remboursements rétrospectifs des primes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2.4 Contrats d'assurance (suite)*a) Primes, primes à recevoir et primes non acquises (suite)*

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des accords de façade avec des tiers, en vertu desquels la Société assume le risque d'assurance, pour ensuite le céder en entier ou en partie à d'autres assureurs ou réassureurs. Le cas échéant, des ententes de sûreté sont établies pour compenser l'exposition de la Société à ce risque. Les primes liées à ces accords de façade sont comptabilisées sur la durée des polices connexes, sur une base proportionnelle.

Les primes à recevoir se composent de primes à verser à la Société pour les contrats d'assurance vendus.

b) Frais

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la nouvelle norme sur les produits IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les frais facturés aux assurés par Trisura Garantie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont facturés, pourvu qu'aucune obligation importante envers les assurés n'existe et qu'une assurance raisonnable existe concernant la recouvrabilité. Les frais facturés aux réassureurs par Trisura Specialty sont comptabilisés au cours de la même période que les contrats d'assurance connexes.

c) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition comprennent des commissions et les taxes sur les primes. Ces coûts sont différés dans la mesure où ils sont recouvrables à même les primes non acquises et amortis de la même façon que les primes connexes sont acquises. Si les primes non acquises ne suffisent pas à payer les sinistres et les frais prévus, y compris les coûts d'acquisition différés, compte tenu du revenu de placement prévu, l'insuffisance de primes qui en résulte est comptabilisée au cours de la période considérée, d'abord par la réduction, dans une mesure pertinente, du montant différé des coûts d'acquisition. Tout montant résiduel est comptabilisé dans les coûts d'acquisition différés, dans les états consolidés de la situation financière, à titre de charge pour insuffisance de primes.

d) Sinistres impayés et frais de règlement

Le passif au titre des sinistres impayés et frais de règlement représente une estimation du coût définitif de tous les sinistres survenus, mais non payés, à la date de l'état de la situation financière. Le processus de constitution de provisions utilisé pour déterminer les futurs paiements au titre des sinistres et frais de règlement prend en considération les estimations individuelles des futurs paiements au titre des sinistres et frais de règlement relativement aux sinistres déclarés, ainsi que les provisions au titre des événements futurs estimatifs et les paiements au titre des sinistres et frais de règlement liés aux sinistres survenus, mais non déclarés. Dans certains cas, des provisions supplémentaires sont établies pour prendre en compte la valeur temps de l'argent au moyen de taux d'actualisation fondés sur le revenu de placement prévu des actifs soutenant ce passif. Les sinistres impayés et frais de règlement de Trisura Specialty ne sont pas actualisés. Les sinistres impayés et frais de règlement relatifs aux réserves au titre de l'assurance biens et responsabilité civile de Trisura International ne sont pas actualisés. Les sinistres impayés et frais de règlement de Trisura Garantie, ainsi que les provisions au titre de l'assurance-vie de Trisura International, sont actualisés. La Société a recours à des actuaires qualifiés dans le cadre de son processus de constitution de provisions.

L'estimation des sinistres impayés et frais de règlement est fondée sur une série de techniques actuarielles. En général, ces techniques prennent en considération des facteurs d'évolution des sinistres et les statistiques de paiement. Elles requièrent l'utilisation d'hypothèses relatives à l'évolution des sinistres et frais de règlement, aux taux futurs de fréquence et de gravité des sinistres, à l'inflation des sinistres, aux statistiques de paiement et aux recouvrements auprès des réassureurs, compte tenu du contexte de la Société et de la nature des polices d'assurance. En général, le délai nécessaire pour le règlement définitif des sinistres fait augmenter l'incertitude liée à l'estimation du coût définitif de ces sinistres et frais de règlement. L'estimation des sinistres peut être particulièrement incertaine dans les gammes de produits à liquidation lente, pour lesquelles l'information est généralement dévoilée progressivement. Pour les activités de réassurance, l'incertitude liée aux estimations peut être encore plus grande en raison du délai nécessaire pour obtenir les renseignements auprès des assureurs cédants et de la diversité des pratiques en matière de constitution des provisions utilisées par les assureurs cédants. Dans certains cas, des marges actuarielles explicites sont incluses dans le passif pour tenir compte de la nature incertaine des estimations, ainsi que d'une détérioration possible des résultats par rapport aux attentes en matière de matérialisation des sinistres, de taux de rendement des placements et de recouvrabilité des soldes de réassurance.

En raison de la nature incertaine des estimations, le montant et le calendrier des paiements futurs réels au titre des sinistres et frais de règlement peuvent varier, parfois de manière significative, par rapport au passif comptabilisé dans les provisions courantes de la Société au titre des sinistres impayés et frais de règlement et aux passifs liés aux contrats de placement tels qu'ils sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière. Le passif au titre des sinistres impayés et frais de règlement est examiné régulièrement et évalué à la lumière des nouveaux résultats enregistrés relativement aux sinistres et des changements de circonstances. Tout ajustement des estimations du passif définitif qui en résulte est comptabilisé à titre de sinistres et frais de règlement dans la période au cours de laquelle ces changements sont apportés.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.4 Contrats d'assurance (suite)

e) *Montants recouvrables auprès des réassureurs et commissions de réassurance non acquises*

La quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs et leur quote-part estimative des sinistres impayés et frais de règlement sont présentées comme des montants recouvrables auprès de réassureurs conformément aux méthodes utilisées pour déterminer le passif au titre des primes non acquises et le passif au titre des sinistres impayés, respectivement.

Les commissions de réassurance non acquises sont différées et acquises selon des principes conformes à la méthode utilisée pour le report et l'amortissement des coûts d'acquisition.

f) *Contrats de placement*

Les contrats conclus avec des titulaires de police qui prévoient le transfert du risque financier à la Société, mais pas le transfert d'un risque d'assurance important, sont classés comme des passifs liés aux contrats de placement. Les cotisations reçues des titulaires de police relativement à ces contrats sont comptabilisées à titre de passifs liés aux contrats de placement, et non à titre de primes souscrites, et les paiements de sinistres sont comptabilisés à titre d'ajustements des passifs liés aux contrats de placement.

Les passifs liés aux contrats de placement sont comptabilisés au coût amorti et évalués à la date de comptabilisation initiale comme étant la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des paiements des coûts liés à la transaction. À chaque période de présentation de l'information financière, le passif est évalué selon les flux de trésorerie futurs estimatifs liés à tous les sinistres qui devraient être réglés dans le cadre des contrats. Les profits ou les pertes découlant de l'évaluation sont comptabilisés dans les sinistres et frais de règlement. Les passifs liés aux contrats de placement sont inclus dans les créditeurs, charges à payer et autres, dans les états consolidés de la situation financière.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimative de ces actifs en fonction des taux et des modes suivants :

Matériel de bureau	30 % à 40 %, amortissement dégressif
Mobilier et agencements	20 % à 25 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	5 à 10 ans, linéaire sur la durée du contrat

2.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimative de ces actifs. Un taux d'amortissement de 40 % et le mode d'amortissement dégressif sont appliqués aux logiciels. Un taux d'amortissement de 20 % et le mode d'amortissement dégressif sont appliqués aux listes de clients comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles. Les licences ont une durée d'utilité indéterminée et elles ne sont pas amorties.

2.7 Impôt sur le résultat

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser l'impôt sur le résultat. Selon cette méthode du report d'impôt, les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des différences entre la base fiscale des actifs et des passifs et celle aux fins de la présentation de l'information financière, et ils sont calculés au moyen des taux d'imposition et des lois fiscales qui devraient s'appliquer pour les périodes pendant lesquelles les actifs et les passifs d'impôt différé devraient être réglés ou réalisés, là où ces taux d'imposition et ces lois fiscales ont été quasi adoptés.

Les actifs d'impôt différé sont uniquement comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils seront réalisés. Des estimations sont utilisées pour déterminer la valeur du solde des actifs d'impôt différé, selon l'hypothèse que la Société générera un bénéfice imposable au cours des exercices futurs. Des estimations sont utilisées pour déterminer le solde de l'impôt à payer selon les lois fiscales applicables. Pour les autres éléments du résultat global, l'impôt connexe est également présenté dans les autres éléments du résultat global.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.8 Monnaie étrangère

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien. Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les écarts de change découlant de la conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie.

En ce qui concerne les titres à échéance fixe classés comme disponibles à la vente, les écarts de change découlant de variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat net, alors que les écarts de change découlant de profits et pertes latents liés à la juste valeur sont inclus à titre de profits (pertes) latents dans les autres éléments du résultat global. En ce qui concerne les autres instruments financiers classés comme disponibles à la vente, les écarts de change sont inclus à titre de profits (pertes) latents dans les autres éléments du résultat global.

b) États financiers des établissements à l'étranger

Pour les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, les résultats et la situation financière de ces établissements sont convertis en dollars canadiens. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis aux taux moyens se rapprochant des taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Les écarts de change découlant de la conversion en dollars canadiens sont comptabilisés comme des écarts de change cumulés dans les autres éléments du résultat global.

2.9 Rémunération fondée sur des actions

Les méthodes comptables de la Société en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions sont conformes à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

a) Régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres

La Société dispose d'un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres, lequel est décrit à la note 29.1. La valeur des options sur actions réglées en instruments de capitaux propres est évaluée à la date d'attribution, et le coût est comptabilisé dans les charges d'exploitation à titre de charge au cours de la période d'acquisition des droits. Les obligations liées au régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres sont comptabilisées dans les capitaux propres à titre de surplus d'apport. Toute contrepartie payée par les porteurs d'options sur actions pour l'exercice des options fait augmenter le capital social. La Société utilise le modèle d'évaluation de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options sur actions. Les données d'entrée du modèle comprennent une mesure de la volatilité, un taux d'intérêt sans risque et la durée attendue des options.

b) Régime fondé sur des actions réglées en trésorerie

La Société dispose d'un régime fondé sur des actions réglées en trésorerie, lequel est décrit à la note 29.2. Le coût des options sur actions réglées en trésorerie est comptabilisé dans les charges d'exploitation à titre de charge au cours de la période d'acquisition des droits. Les obligations liées au régime fondé sur des actions réglées en trésorerie sont comptabilisées à titre de passifs à la juste valeur dans les crédettes, charges à payer et autres. À chaque période de présentation de l'information financière, les obligations liées au régime sont réévaluées à la juste valeur en fonction de la juste valeur du cours des actions de la Société et du nombre d'options dont les droits ont été acquis. La charge ou l'économie connexe au titre de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. La Société utilise le modèle d'évaluation de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie. Les données d'entrée du modèle comprennent une mesure de la volatilité, un taux d'intérêt sans risque et la durée attendue des options.

c) Régime d'unités d'actions différées (« UAD »)

La Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (les « UAD ») à l'intention des administrateurs non salariés, lequel est décrit à la note 29.3. Ce régime donne le droit aux participants de recevoir, après la fin du mandat de l'administrateur à titre de membre du conseil, un montant équivalant à la valeur d'une action ordinaire au moment du règlement, pour chaque UAD que le participant détient. Les obligations liées au régime sont comptabilisées à titre de passifs à la juste valeur dans les crédettes, charges à payer et autres, et réévaluées à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la juste valeur du cours des actions de la Société et du nombre d'unités dont les droits ont été acquis. Le coût des UAD est comptabilisé dans les charges d'exploitation de la période au cours de laquelle elles sont attribuées.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.10 Contrats de location

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté la nouvelle norme sur les contrats de location IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), et elle a appliqué la méthode rétrospective modifiée lors de l'adoption. La Société a déterminé que l'incidence de l'adoption a consisté en l'ajout d'un actif au titre du droit d'utilisation de 10 058 \$ et d'une obligation locative connexe de 10 058 \$ (se reporter à la note 10). À la date de début, la Société a évalué les actifs au titre du droit d'utilisation au coût, et l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, la Société utilise son taux d'emprunt marginal. Les actifs au titre de droits d'utilisation comprennent le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts directs initiaux. Ils sont évalués ultérieurement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société a utilisé le taux d'emprunt marginal à la date de première application en tant que taux d'actualisation, puisque le taux implicite du contrat de location n'a pas pu être déterminé facilement.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou la durée des contrats de location sous-jacents, selon la période la plus courte. L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location à court terme ou aux contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, comme le permet IFRS 16.

2.11 Coûts de transaction

La Société porte les coûts de transaction en déduction des capitaux propres dans la mesure où il s'agit de coûts marginaux directement attribuables à une transaction portant sur les capitaux propres, conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

2.12 Incertitude relative aux traitements fiscaux

La Société a adopté IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 »), au cours de l'exercice considéré. IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'adoption de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.13 Changements futurs de méthodes comptables

a) IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9 dans le cadre de son plan visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 exige que les actifs financiers, y compris les contrats hybrides, soient évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti. En octobre 2010, l'IASB a ajouté à IFRS 9 les exigences en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers auparavant inclus dans IAS 39. Une autre version d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 afin d'inclure des dispositions en matière de dépréciation pour les actifs financiers et des modifications à portée limitée qui introduiraient une classe d'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette nouvelle version a aussi annulé la date d'entrée en vigueur obligatoire, qui avait été fixée au 1^{er} janvier 2015, pour la remplacer par une nouvelle date d'entrée en vigueur, soit le 1^{er} janvier 2018. Néanmoins, la Société a choisi de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 pour la faire coïncider avec la mise en œuvre d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

Report d'IFRS 9

La Société a adopté les modifications d'IFRS 4, qui traitent du report de la mise en œuvre d'IFRS 9 pour les sociétés d'assurance. La Société applique l'exemption temporaire prévue dans IFRS 9, car ses activités sont principalement liées au secteur de l'assurance. Le total, pour la Société, des passifs liés aux contrats d'assurance par rapport au total des passifs correspond à un pourcentage supérieur au seuil de 80 % prescrit dans IFRS 4, et la Société n'exerce pas d'activité importante non liée au secteur de l'assurance. D'après cette analyse, la Société répond aux critères pour le report de la mise en œuvre d'IFRS 9.

La Société doit également présenter certains éléments liés au classement et à la juste valeur (se reporter à la note 4.2), ainsi qu'à la notation (se reporter à la note 13.2 c) des actifs financiers. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

2.13 Changements futurs de méthodes comptables (suite)**b) IFRS 17**

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 17 qui permet aux sociétés d'assurance de choisir l'une des deux approches suivantes concernant les instruments financiers : a) l'approche de report, qui accorde aux entités dont l'activité principale est l'établissement de contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 une exemption temporaire leur permettant de continuer à utiliser IAS 39, plutôt qu'IFRS 9, jusqu'au 1^{er} janvier 2021; b) l'approche par superposition, qui peut s'appliquer aux actifs financiers admissibles et permet à tous les émetteurs de contrats d'assurance de reclasser du résultat net aux autres éléments du résultat global toute volatilité supplémentaire comptabilisée qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 avant qu'IFRS 17 ne soit appliquée. IFRS 17 exige que les passifs d'assurance soient évalués selon une méthode fondée sur la valeur actuelle liée au respect des obligations, et elle prescrit une méthode d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. IFRS 17 annule et remplace IFRS 4 et les interprétations connexes, et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. La norme doit être appliquée de façon rétrospective à moins que cela soit impraticable, auquel cas l'application rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur doit être utilisée. L'exposé-sondage intitulé *Modification d'IFRS 17* répond aux préoccupations et aux défis liés à la mise en œuvre soulevés depuis la publication d'IFRS 17. L'un des principaux changements proposés a trait au report de la date d'application initiale d'IFRS 17 d'un an aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 17 sur ses états financiers consolidés.

c) *Modification à IAS 1, Présentation des états financiers, et IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, relativement à la définition du terme « significatif »*

Les modifications visent à faciliter la compréhension de la définition du terme « significatif » dans la norme IAS 1 et ne sont pas destinées à changer le concept sous-jacent d'importance relative dans les normes IFRS. Le concept d'« obscurcissement » des informations significatives par la communication d'informations non significatives a été inclus dans la nouvelle définition. Le seuil de signification qui influence les utilisateurs a été modifié, passant de « peut influencer » à « on peut raisonnablement s'attendre à ce que [...] influence ». La définition du terme « significatif » dans IAS 8 a été remplacée par un renvoi à la définition du terme « significatif » d'IAS 1. En outre, l'IASB a modifié le Cadre conceptuel de l'information financière et d'autres normes qui contiennent une définition du terme « significatif » ou qui renvoient au terme « significatif » afin d'assurer l'uniformité. Les modifications doivent être appliquées prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Une application anticipée est permise.

d) IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Les modifications précisent que même si une entreprise a généralement des sorties, un ensemble intégré d'activités et d'actifs n'a pas besoin d'en avoir pour répondre à la définition d'une entreprise. Pour être considéré comme une entreprise, un ensemble d'activités et d'actifs acquis doit comporter au moins une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la création de sorties. Des directives supplémentaires ont été ajoutées afin d'aider les entités à déterminer si un processus substantiel a été acquis. Dans le cadre des modifications, un test de concentration facultatif qui permet d'évaluer plus facilement si un ensemble d'activités et d'actifs acquis constitue une entreprise ou non a été ajouté. Selon ce test, un ensemble d'activités et d'actifs acquis n'est pas une entreprise si la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif brut acquis se concentre dans un seul actif identifiable ou un groupe d'actifs identifiables similaires. Les modifications doivent être appliquées prospectivement aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions d'actifs pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. Une application anticipée est permise.

Note 3 – Recours à des jugements et estimations comptables critiques lors de l'application des méthodes comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS exige que la direction ait recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour les exercices visés.

3.1 Jugements comptables critiques lors de l'application des méthodes comptables de la Société

Des jugements sont formulés lors de l'application des méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers. Ces jugements ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés au titre des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

a) Contrats d'assurance

Des jugements sont formulés pour déterminer si les contrats doivent être classés à titre de contrats d'assurance ou de contrats de placement (se reporter à la note 2.4 f).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3.1 Jugements comptables critiques lors de l'application des méthodes comptables de la Société (suite)

b) *Actifs financiers*

Des jugements sont formulés pour déterminer le classement des actifs financiers comme étant disponibles à la vente, à la juste valeur par le biais du résultat net, ou des prêts et créances (se reporter à la note 2.3 a).

c) *Sinistres impayés et frais de règlement*

Des jugements sont formulés pour établir des provisions pour sinistres impayés et frais de règlement (se reporter à la note 2.4 d).

3.2 Source d'incertitude relative aux hypothèses et aux estimations

Les informations sur les incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif dans les états financiers consolidés sont fournies dans les notes ci-après. Tout changement apporté aux estimations est comptabilisé dans la période au cours de laquelle il est déterminé. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations ou de certaines autres estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers futurs :

a) *Évaluation des passifs liés aux sinistres*

Des incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations existent relativement à l'évaluation des sinistres impayés et frais de règlement (se reporter à la note 2.4 d), ainsi que des facteurs de risque liés à l'assurance et à la réassurance (se reporter à la note 13 et à la note 14).

b) *Évaluation des actifs de niveau 3*

Des incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations existent relativement à l'évaluation des actifs d'assurance structurés (se reporter à la note 4.4 et à la note 6), ainsi qu'aux autres actifs de niveau 3 (se reporter à la note 6).

c) *Évaluation de l'impôt sur le résultat*

Des hypothèses et des estimations sont formulées pour évaluer la charge d'impôt sur le résultat (se reporter à la note 2.7 et à la note 28).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 4 – Placements

4.1 Classement de la trésorerie et des placements

Le tableau qui suit présente le classement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à court terme et des placements.

	Disponibles à la vente	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Trésorerie, prêts et créances	Total
Au 31 décembre 2019				
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme	–	–	85 905	85 905
Placements				
Placements à revenu fixe	226 122	71 838	4 294	302 254
Actions ordinaires ¹	40 621	–	–	40 621
Actions privilégiées	39 084	–	–	39 084
Actifs d'assurance structurés	–	10 658	–	10 658
Total de la trésorerie et des placements	305 827	82 496	90 199	478 522

	Disponibles à la vente	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Trésorerie, prêts et créances	Total
Au 31 décembre 2018				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	95 212	95 212
Placements				
Placements à revenu fixe	195 966	18 302	3 959	218 227
Actions ordinaires ¹	27 040	–	–	27 040
Actions privilégiées	25 307	–	–	25 307
Actifs d'assurance structurés	–	12 300	–	12 300
Total de la trésorerie et des placements	248 313	30 602	99 171	378 086

1. Les actions ordinaires comprennent les parts de fiducies de revenu et de placement.

Le 20 novembre 2018, la Société a décomptabilisé des actifs financiers d'une valeur nominale de 2 762 \$, puisque les droits de recevoir les flux de trésorerie et les risques et avantages inhérents à la propriété des actifs ont été transférés. La valeur comptable des actifs a été évaluée à 2 785 \$, ce qui a donné lieu à une perte réalisée de 21 \$. Au 31 décembre 2019, la participation continue de la Société dans les actifs financiers était évaluée à une valeur comptable de 4 294 \$ (31 décembre 2018 – 3 959 \$).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4.2 Profits et pertes latents et valeur comptable des placements

Le coût amorti et la valeur comptable des placements au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 s'établissaient comme suit :

Au 31 décembre 2019	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres placements				Total des placements
	À la valeur comptable	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable	À la valeur comptable
Obligations d'État	71 838	49 046	796	(49)	49 793	121 631
Obligations de sociétés	–	174 957	2 121	(749)	176 329	176 329
Total des obligations	71 838	224 003	2 917	(798)	226 122	297 960
Autres prêts	–	4 294	–	–	4 294	4 294
Total des titres à revenu fixe	71 838	228 297	2 917	(798)	230 416	302 254
Actions ordinaires ¹	–	34 543	6 335	(257)	40 621	40 621
Actions privilégiées	–	42 832	518	(4 266)	39 084	39 084
Actifs d'assurance structurés	10 658	–	–	–	–	10 658
	82 496	305 672	9 770	(5 321)	310 121	392 617

Au 31 décembre 2018	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres placements				Total des placements
	À la valeur comptable	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable	À la valeur comptable
Obligations d'État	18 302	45 418	389	(90)	45 717	64 019
Obligations de sociétés	–	152 757	113	(2 621)	150 249	150 249
Total des obligations	18 302	198 175	502	(2 711)	195 966	214 268
Autres prêts	–	3 959	–	–	3 959	3 959
Total des titres à revenu fixe	18 302	202 134	502	(2 711)	199 925	218 227
Actions ordinaires ¹	–	24 307	5 270	(2 537)	27 040	27 040
Actions privilégiées	–	28 456	108	(3 257)	25 307	25 307
Actifs d'assurance structurés	12 300	–	–	–	–	12 300
	30 602	254 897	5 880	(8 505)	252 272	282 874

1. Les actions ordinaires comprennent les parts de fiducies de revenu et de placement.

La Société évalue actuellement les caractéristiques des flux de trésorerie, afin de déterminer si les titres que la Société détient répondent ou non au critère « uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts » (« URPI »). Selon une évaluation préliminaire, la plupart des titres de créance répondent à ce critère. Cependant, la composition des titres de créance peut varier de manière considérable d'ici à l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 17, qui entreront en vigueur pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2022.

La direction a examiné l'information actuellement disponible au sujet des placements assortis de justes valeurs inférieures à la valeur comptable. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction n'a comptabilisé aucune perte de valeur (31 décembre 2018 – 325 \$). Des hypothèses sont utilisées pour évaluer le montant de la perte de valeur selon la politique en matière de dépréciation de la Société, qui consiste à comparer la juste valeur et la valeur comptable.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4.3 Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de ses activités d'assurance et de réassurance, la Société doit garantir ses obligations en vertu de certains contrats d'assurance et de réassurance en donnant en gage des lettres de crédit ou des contrats de fiducie. Ces contrats de fiducie et lettres de crédit peuvent à leur tour être garantis par les placements en titres à revenu fixe de la Société. Au 31 décembre 2019, la Société avait donné en garantie un montant en trésorerie de 2 576 \$ US et des titres à échéance fixe d'un montant de 58 981 \$ US (31 décembre 2018 – 32 088 \$ US et 20 090 \$ US, respectivement) en vertu de contrats de fiducie d'assurance ou de réassurance et, par conséquent, ces actifs ne sont pas immédiatement disponibles pour les besoins généraux de la Société.

Au 31 décembre 2019, la Société avait donné en garantie des titres à revenu fixe de 311 \$ US (31 décembre 2018 – 294 \$ US) à titre de dépôt de sécurité auprès de l'Oklahoma Insurance Department, lesquels seront détenus en fiducie pour être donnés en garantie à l'état de l'Oklahoma.

4.4 Actifs d'assurance structurés

Les actifs d'assurance structurés de la Société représentent l'achat par la Société de droits permettant de recouvrer un revenu de commissions sur les portefeuilles de contrats d'assurance de soins de longue durée établis par des sociétés d'assurance. Les commissions sont placées dans des fiducies, à même lesquelles sont versés les montants à payer à la Société, soit les commissions nettes après déduction des charges des fiducies. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le revenu de commissions s'est établi à 1 658 \$ (31 décembre 2018 – 1 874 \$) et a été comptabilisé dans le revenu de placement net (se reporter à la note 21).

En mars 2019, un profit sur règlement non récurrent de 6 075 \$ US a été comptabilisé au titre des actifs d'assurance structurés. En 2016, Trisura International et deux autres parties avaient intenté une poursuite en justice contre une tierce partie, auprès de laquelle Trisura International avait acquis les actifs d'assurance structurés en 2004. Cette poursuite a été entièrement réglée en mars 2019, et le montant a été reçu en totalité en avril 2019.

Note 5 – Juste valeur et montant notionnel des dérivés

Le tableau suivant présente la juste valeur et le montant notionnel des dérivés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Contrats de change						
Contrats à terme	43 700	327	–	24 101	–	380
Contrats sur actions						
Contrat de swap	494	745	–	–	–	–
	44 194	1 072	–	24 101	–	380
Durée jusqu'à l'échéance						
Moins de 1 an	43 700	327	–	24 101	–	380
De 1 an à 5 ans	494	745	–	–	–	–

La Société a conclu des contrats de change à terme afin de mieux couvrir son exposition au risque de fluctuations des taux de change par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling qui pourrait découler de ses placements libellés en devises. Les montants notionnels des dérivés au 31 décembre 2019 s'établissent à 25 991 \$ US (31 décembre 2018 – 16 819 \$ US), à 1 636 € (31 décembre 2018 – 1 000 €) et à 4 193 £ (31 décembre 2018 – néant). La Société a également conclu un contrat de swap afin d'atténuer son exposition aux fluctuations des marchés des actions relativement à la rémunération fondée sur des actions. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les profits et pertes sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) (se reporter à la note 22).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 6 – Évaluation de la juste valeur

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Obligations d'État	121 631	–	121 631	–
Obligations de sociétés	176 329	–	176 329	–
Total des obligations	297 960	–	297 960	–
Actions ordinaires ¹	40 621	39 711	–	910
Actions privilégiées	39 084	39 084	–	–
Actifs d'assurance structurés	10 658	–	–	10 658
Total des placements	388 323	78 795	297 960	11 568
Actifs financiers dérivés	1 072	–	1 072	–
	389 395	78 795	299 032	11 568

Au 31 décembre 2018	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Obligations d'État	64 019	–	64 019	–
Obligations de sociétés	150 249	–	150 249	–
Total des obligations	214 268	–	214 268	–
Actions ordinaires ¹	27 040	26 235	–	805
Actions privilégiées	25 307	25 307	–	–
Actifs d'assurance structurés	12 300	–	–	12 300
Total des placements	278 915	51 542	214 268	13 105
Passifs financiers dérivés	(380)	–	(380)	–
	278 535	51 542	213 888	13 105

1. Les actions ordinaires comprennent les parts de fiducies de revenu et de placement.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et des soldes de clôture des évaluations de la juste valeur du niveau 3 de la hiérarchie au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Solde au début de la période	13 105	13 223
Pertes latentes	(1 092)	(982)
Amortissement des primes	–	(63)
Achat de titres	119	205
Vente de titres	–	(363)
Change	(564)	1 085
Solde à la fin de la période	11 568	13 105

Les actifs d'assurance structurés sont inclus dans les actifs de niveau 3. Les actifs d'assurance structurés sont évalués selon un modèle d'évaluation exclusif fondé sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de ce placement est fondée sur l'actualisation des commissions futures prévues selon une courbe de rendement du Trésor américain ajustée en fonction du risque de crédit lié à la réception des paiements de commission futurs des sociétés d'assurance. L'ajustement en fonction du risque de crédit est fait puisque la Société assume le risque de crédit des sociétés d'assurance qui ont l'obligation finale de payer les commissions. La majorité des commissions proviennent de sociétés d'assurance ayant reçu, en tant qu'émetteurs à long terme, des notations de A ou plus attribuées par A.M. Best Company, Inc. (« A.M. Best »).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 6 – Évaluation de la juste valeur (suite)

Les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés en fonction de la probabilité que la police soit annulée par l'assuré (ce qu'on appelle une « déchéance »), que l'assuré devienne malade et fasse une réclamation en vertu de la police d'assurance (ce qu'on appelle la « morbidité ») et qu'il soit exonéré de ses paiements de primes futurs, ou que l'assuré meure (ce qu'on appelle la « mortalité »). Ces risques actuariels sont établis à l'aide de données provenant de sociétés d'assurance et d'études de la Society of Actuaries sur les soins à long terme, ainsi que d'autres sources publiques et non publiques, complétées au besoin par la consultation d'actuaire externes. Les taux de mortalité utilisés dans le cadre de l'évaluation des actifs d'assurance structurés sont tirés de la table de mortalité pour rentes individuelles de 2012 produite par la Society of Actuaries des États-Unis. Les hypothèses utilisées sont revues sur une base régulière.

La direction a recours à des analyses de sensibilité pour s'assurer que les risques encourus respectent la tolérance au risque de la Société. Les analyses de sensibilité portent sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats et la situation financière de la Société. Les résultats des analyses de sensibilité devraient être considérés uniquement comme des estimations indicatives, car ils peuvent différer de manière significative des résultats réels. Le tableau suivant présente la sensibilité de l'évaluation à une variation de 1 % du taux de déchéance.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Facteur de sensibilité	Incidence sur le résultat global	
Augmentation de 100 points de base du taux de déchéance	(576)	(587)
Diminution de 100 points de base du taux de déchéance	622	632

Les tableaux suivants présentent de l'information quantitative sur les données importantes pour le calcul de la juste valeur utilisées par la Société pour les actifs de niveau 3.

	Juste valeur au 31 décembre 2019	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables	Fourchette
Actifs d'assurance structurés	10 658	Flux de trésorerie actualisés	Frais liés au taux d'actualisation ¹ Taux de morbidité ² Taux de déchéance ³	0,25 % – 3,00 % 0,00 % – 24,50 % 1,00 % – 3,90 %
Placements dans des fonds d'actions de sociétés fermées	910	Valeur liquidative ⁴	s.o.	s.o.

	Juste valeur au 31 décembre 2018	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables	Fourchette
Actifs d'assurance structurés	12 300	Flux de trésorerie actualisés	Frais liés au taux d'actualisation ¹ Taux de morbidité ² Taux de déchéance ³	0,25 % – 3,00 % 0,30 % – 25,30 % 2,50 %
Placements dans des fonds d'actions de sociétés fermées	805	Valeur liquidative ⁴	s.o.	s.o.

- Le taux d'actualisation utilisé par la Société comprend trois composantes :
 - Taux d'intérêt sans risque : fondé sur les taux des obligations coupons détachés du Trésor américain, qui sont des données d'entrée observables cotées de la juste valeur.
 - Risque de crédit : fondé sur les taux de swap sur la défaillance de contreparties, qui sont des données d'entrée observables cotées de la juste valeur.
 - Frais liés au taux d'actualisation : prime de risque appliquée aux flux de trésorerie projetés, laquelle augmente au fil du temps. Une diminution des frais liés au taux d'actualisation se traduit par une augmentation de la juste valeur estimative.
- Les taux de morbidité représentent le pourcentage des titulaires de police qui obtiennent des indemnités pendant qu'ils sont exonérés du paiement des primes. Ces taux de morbidité varient selon l'âge et le genre (p. ex., allant de 0,0 % à l'âge de 50 ans à plus de 20 % à l'âge de 97 ans et plus) et sont fondés sur les données du secteur des soins de longue durée. Au 31 décembre 2019, le taux de morbidité moyen était de 5,0 %, ce qui correspond à un âge moyen de 81 ans pour les titulaires de police (31 décembre 2018 – 5,0 %, pour un âge moyen de 81 ans).
- Les taux de déchéance représentent le pourcentage des titulaires de police qui choisissent d'annuler leur police et sont fondés sur les données du secteur des soins de longue durée et les résultats récents du portefeuille.
- La valeur liquidative présentée par le gestionnaire d'actifs se rapproche de la juste valeur du placement.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 7 – Coûts d’acquisition différés

Le tableau suivant présente les variations des coûts d’acquisition différés pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018.

Coûts d’acquisition différés

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Coûts d’ouverture, au début de l’exercice	63 715	40 266
Coûts d’acquisition différés	124 742	68 999
Amortissement des coûts différés	(83 171)	(46 098)
Change	(1 089)	548
Solde de clôture, à la fin de l’exercice	104 197	63 715

Quote-part des coûts d’acquisition différés revenant aux réassureurs

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Coûts d’ouverture, au début de l’exercice	19 137	5 566
Coûts d’acquisition différés	77 268	26 605
Amortissement des coûts différés	(43 845)	(13 671)
Change	(1 269)	637
Solde de clôture, à la fin de l’exercice	51 291	19 137

La quote-part des coûts d’acquisition différés revenant aux réassureurs est présentée au poste Commissions de réassurance non acquises dans les états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente la ventilation de la charge nette liée aux commissions pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018.

Commissions nettes

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Charge liée aux commissions	82 923	45 314
Commissions de réassurance	(45 407)	(15 411)
Charge nette liée aux commissions	37 516	29 903

Note 8 – Primes non acquises

Les primes non acquises sont généralement calculées au prorata selon la tranche non échue des primes souscrites (se reporter à la note 2.5 a). L’estimation des primes non acquises est validée au moyen de techniques actuarielles reconnues pour s’assurer que, après déduction des coûts d’acquisition de polices différés, ces primes suffiront à couvrir les coûts futurs estimatifs de gestion de ces polices, les sinistres prévus, les frais de règlement et les impôts qui seront engagés. Pour évaluer ces coûts, la Société a recours, dans certains cas, à des techniques d’actualisation pour prendre en compte la valeur temps de l’argent, et une provision pour écarts défavorables est ajoutée au montant actualisé. Il n’y avait aucune insuffisance de primes au 31 décembre 2019 ni au 31 décembre 2018.

La valeur comptable des primes non acquises se rapproche de leur juste valeur.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 8 – Primes non acquises (suite)

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour primes non acquises au cours des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018.

Primes non acquises

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Primes non acquises, au début de l'exercice	182 623	115 357
Primes brutes souscrites	448 262	219 041
Primes brutes acquises	(298 408)	(153 753)
Change	(4 386)	1 978
Primes non acquises, à la fin de l'exercice	328 091	182 623

Quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs, au début de l'exercice	67 519	27 008
Primes souscrites cédées	305 480	103 405
Primes acquises cédées	(190 445)	(64 783)
Change	(4 143)	1 889
Quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs, à la fin de l'exercice	178 411	67 519

Note 9 – Sinistres impayés et frais de règlement

En date du 30 septembre 2019, la Société a modifié sa méthode d'estimation servant à établir les taux d'intérêt à long terme utilisés pour actualiser la provision pour sinistres des activités de réassurance-vie de Trisura International. Avant le 30 septembre 2019, Trisura International utilisait la courbe de taux d'intérêt des swaps en euros pour représenter les taux d'intérêt sans risque conformes aux données de marché.

Avec prise d'effet le 30 septembre 2019, Trisura International a commencé à établir les taux d'intérêt utilisés pour actualiser la provision pour sinistres de ses activités de réassurance-vie en fonction de la courbe de taux d'intérêt fournie par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (l'« AEAPP »). Cette courbe est fondée sur la courbe de taux d'intérêt des swaps en euros et elle comprend également un ajustement du risque de crédit, un ajustement de la volatilité et une extrapolation des taux d'intérêt de plus longue durée. La courbe de l'AEAPP est utilisée pour Solvabilité II, un régime de réglementation et de capital fondé sur le risque appliqué aux activités d'assurances en Europe, et elle constitue une pratique acceptée pour l'évaluation des provisions pour sinistres en vertu d'IFRS 4.

L'incidence globale de ces modifications d'estimations consiste en une baisse des sinistres impayés et frais de règlement de 5 773 \$ pour les activités d'assurance-vie de Trisura International au 30 septembre 2019, et une baisse correspondante de 5 773 \$ au poste Charges liées aux sinistres et aux frais de règlement pour la période close le 30 septembre 2019. Il est impossible pour la Société de déterminer l'incidence de ces modifications d'estimations sur les périodes futures.

Les sinistres impayés et frais de règlement à recevoir de réassureurs sont regroupés avec les actifs de réassurance non acquis au poste Montants recouvrables auprès des réassureurs, dans les états consolidés de la situation financière.

Les sinistres impayés et frais de règlement de Trisura Garantie ont été actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent à un taux de 3,0 % (2018 – 3,25 %) selon des schémas des règlements des sinistres prévus. Les paiements futurs prévus au titre des sinistres et des règlements relatifs aux passifs liés à l'assurance-vie de Trisura International ont été actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent à des taux variant entre (0,35 %) et 3,9 % (2018 – (0,36 %) à 1,38 %).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 9 – Sinistres impayés et frais de règlement (suite)

Les tableaux suivants présentent les variations de la provision pour sinistres impayés pour les exercices clos aux dates présentées.

31 décembre 2019	Primes directes	Primes cédées	Montant net
Sinistres impayés, au début de la période	173 997	42 048	131 949
Achat des contrats de garantie en cours de Trisura Warranty	987	–	987
Sinistres impayés, montant brut	174 984	42 048	132 936
Sinistres survenus au cours de l'exercice (incluant les sinistres payés)	174 646	138 364	36 282
Variation des estimations non actualisées pour les pertes d'exercices antérieurs	(8 141)	(1 679)	(6 462)
Variation du taux d'actualisation	19 759	134	19 625
Variation de la provision pour écarts défavorables	766	275	491
Total des sinistres survenus	187 030	137 094	49 936
Sinistres payés	(96 370)	(62 645)	(33 725)
Change	(7 764)	(1 840)	(5 924)
Sinistres impayés, à la fin de la période	257 880	114 657	143 223

31 décembre 2018	Primes directes	Primes cédées	Montant net
Sinistres impayés, au début de la période	178 885	38 246	140 639
Sinistres survenus au cours de l'exercice (incluant les sinistres payés)	59 169	36 021	23 148
Variation des estimations non actualisées pour les pertes d'exercices antérieurs	1 252	3 786	(2 534)
Variation du taux d'actualisation	(1 957)	(347)	(1 610)
Variation de la provision pour écarts défavorables	413	(245)	658
Total des sinistres survenus	58 877	39 215	19 662
Sinistres payés	(68 307)	(35 863)	(32 444)
Change	4 542	450	4 092
Sinistres impayés, à la fin de la période	173 997	42 048	131 949

Le solde des primes liées à la réassurance à payer de 80 186 \$ (31 décembre 2018 – 41 406 \$) présenté dans les états consolidés de la situation financière comprend un montant de 84 572 \$ en réassurance à payer (31 décembre 2018 – 45 694 \$) porté en réduction d'un montant à recouvrer de 4 386 \$ au titre de la réassurance (31 décembre 2018 – 4 288 \$).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9.1 Évolution des sinistres d'exercices antérieurs

Le tableau suivant présente le cumul annuel des règlements de sinistres, montant net, et une estimation des montants brut et net finaux des sinistres engagés, y compris les sinistres survenus mais non déclarés et les charges pour écarts défavorables à la fin de l'exercice.

Évolution des pertes au titre des sinistres, montant net

Année de survenance	Tous les exercices antérieurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Estimation du montant net final des sinistres engagés		14 802	10 003	10 463	12 349	14 002	18 997	28 378	21 741	23 148	35 869	
1 an plus tard		13 019	10 211	8 872	9 953	12 363	15 878	26 772	19 059	20 068		
2 ans plus tard		13 599	9 683	7 402	6 651	10 310	14 365	26 380	17 409			
3 ans plus tard		13 114	9 253	6 845	5 648	9 224	14 421	25 826				
4 ans plus tard		11 350	7 564	6 568	5 324	8 934	13 340					
5 ans plus tard		10 439	7 053	7 861	5 254	8 269						
6 ans plus tard		10 500	6 958	8 102	5 179							
7 ans plus tard		10 643	7 090	7 899								
8 ans plus tard		10 973	6 680									
9 ans plus tard		11 236										
Estimation du montant net final des sinistres engagés	2 796 630	11 236	6 680	7 899	5 179	8 269	13 340	25 826	17 409	20 068	35 869	2 948 405
Montant cumulatif des paiements de sinistres	(2 789 453)	(10 769)	(6 433)	(5 777)	(4 314)	(7 406)	(11 285)	(14 434)	(11 807)	(11 640)	(11 784)	(2 885 102)
Sinistres impayés, montant net	7 177	467	247	2 122	865	863	2 055	11 392	5 602	8 428	24 085	63 303
Incidence de l'actualisation	–	(18)	(11)	(116)	(47)	(57)	(136)	(579)	(465)	(689)	(1 382)	(3 500)
Incidence des charges pour écarts défavorables	9	61	33	284	148	160	314	1 394	775	1 119	2 500	6 797
Valeur actualisée des sinistres impayés, montant net, avec charges pour écarts défavorables	7 186	510	269	2 290	966	966	2 233	12 207	5 912	8 858	25 203	66 600
Ajouter : provisions actualisées sur les contrats d'assurance-vie, montant net												75 875
Ajouter : sinistres impayés de Trisura Warranty												748
Total des sinistres impayés et frais de règlement, montant net												143 223

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 10 – Contrat de location

La Société loue des bureaux pour sa propre utilisation. Les contrats de location sont assortis de durées allant de cinq ans à douze ans, la plupart d'entre eux comportant une option de prolongation à la fin du contrat. La Société loue également du matériel de bureau. Ces contrats de location sont généralement assortis d'une durée de cinq ans et ne comportent aucune option de renouvellement ni de paiements de loyers variables.

Au 31 décembre 2019, les actifs au titre de droits d'utilisation d'un montant de 9 599 \$ (31 décembre 2018 – néant) sont comptabilisés dans les immobilisations et immobilisations incorporelles, avec un montant de 4 878 \$ (31 décembre 2018 – 2 512 \$) comptabilisé dans les autres immobilisations et immobilisations incorporelles.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les contrats de location pour lesquels la Société agit à titre de preneur.

Au 31 décembre 2019	Bureaux	Matériel de bureau	Total
Actifs au titre de droits d'utilisation			
Solde au 31 décembre 2018	–	–	–
Incidence de l'adoption d'IFRS 16	10 033	25	10 058
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	10 033	25	10 058
Entrées	780	–	780
Amortissement	(1 167)	(11)	(1 178)
Change	(60)	(1)	(61)
Solde à la fin de la période	9 586	13	9 599

	Au 31 décembre 2019
Analyse des échéances des obligations locatives	
Moins de 1 an	1 656
De 1 an à 5 ans	6 650
Plus de 5 ans	2 826
Total des obligations locatives non actualisées	11 132
Obligations locatives incluses dans les états de la situation financière	9 756
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location comptabilisées dans les tableaux des flux de trésorerie	1 348

Montants comptabilisés dans les états du résultat global pour la période close le	31 décembre 2019
Intérêts sur les obligations locatives	322
Charges liées aux contrats de location à court terme	40
Charges liées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	4
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	502

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 11 – Primes et débiteurs et autres actifs

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les primes et débiteurs et autres actifs comprennent les éléments suivants :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Primes à recevoir	79 627	41 251
Revenu de placement cumulé	2 537	1 991
Actifs dérivés	1 072	–
Recouvrements d'impôt	417	1 939
Charges payées d'avance	388	316
Fonds détenus par des sociétés cédantes	221	236
Actifs divers	2 407	543
	86 669	46 276

Au 31 décembre 2019, les primes à recevoir de 79 627 \$ (31 décembre 2018 – 41 251 \$) comprennent un montant de 54 187 \$ (31 décembre 2018 – 20 504 \$) relatif à Trisura Specialty auquel est lié un montant de réassurance à payer de 60 345 \$ (31 décembre 2018 – 21 355 \$).

Note 12 – Créditeurs, charges à payer et autres passifs

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les créditeurs, charges à payer et autres passifs comprennent les éléments suivants :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dépôts en fiducie	11 842	9 565
Charges à payer	8 345	8 700
Obligations locatives	9 756	–
Autres passifs	4 102	3 891
Impôt à payer	3 913	–
Régime de paiement fondé sur des actions	2 589	715
Passifs liés aux contrats de placement	369	916
Passifs dérivés	–	380
	40 916	24 167

Note 13 – Gestion des risques

La gestion efficace des risques est essentielle à la capacité de la Société, en tant que fournisseur de produits d'assurance, de protéger les intérêts de ses parties prenantes. Les principaux risques comprennent ceux liés aux contrats d'assurance et à la détention d'instruments financiers. La Société a des politiques et des procédures régissant l'identification, l'évaluation, la surveillance, l'atténuation et le contrôle des risques liés aux contrats d'assurance et à la détention d'instruments financiers. Le principal risque lié aux contrats d'assurance est le risque d'assurance, qui peut subir l'incidence du risque de prix, du risque de concentration et du risque lié aux provisions. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix comme le risque sur actions). Des analyses de sensibilité sont effectuées pour ces risques importants, qui pourraient avoir une incidence sur les résultats et la situation financière de la Société. Les résultats des analyses de sensibilité devraient être considérés uniquement comme des estimations indicatives car ils peuvent différer de façon importante des résultats réels.

Les rubriques suivantes décrivent la façon dont la Société gère son risque d'assurance et les risques liés aux instruments financiers.

13.1 Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque que le coût final des sinistres, des frais de règlement et des charges liées à l'acquisition de contrats d'assurance excède les primes reçues à l'égard de ces contrats. Une telle situation pourrait se produire si la fréquence ou la gravité des sinistres sont plus importantes que prévu.

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques découlant des contrats d'assurance consiste à atténuer ces risques tout en continuant à croître et à rentabiliser ses activités de souscription dans ses gammes de produits ciblées. La haute direction cherche à atteindre cet objectif par l'entremise d'un recours efficace aux politiques, procédures et lignes directrices en matière de souscription et de tarification relativement à la souscription de cautionnements et de polices ou la prise en charge du risque de réassurance. En outre, le processus de souscription fait l'objet d'une surveillance étroite pour assurer le respect des politiques, procédures et lignes directrices. La Société revoit aussi régulièrement ses pratiques en matière de souscription afin de s'assurer qu'elles reflètent les tendances émergentes au sein de ses secteurs d'activité existants et du marché. Le risque d'assurance est en outre atténué au moyen d'une gestion efficace des sinistres et des dépenses, ainsi que par le recours à la réassurance.

Les risques d'assurance associés aux contrats d'assurance souscrits par la Société dépendent de nombreuses variables, comme les ratios sinistres-primes estimatifs et les coûts estimatifs de règlement des sinistres, qui sont sensibles à diverses hypothèses pouvant avoir une incidence sur l'estimation des passifs liés aux sinistres (se reporter à la note 2.4 d).

Au nombre des facteurs additionnels qui influent sur le risque d'assurance, on compte le risque de prix, le risque de concentration et le risque lié aux provisions, lesquels sont décrits ci-dessous :

a) *Risque de prix*

Le risque de prix est le risque que le prix d'un produit d'assurance ait été fixé sur la base d'hypothèses relatives aux sinistres et aux frais de règlement qui s'avèrent différentes des résultats réels de cette gamme de produits. La Société atténue l'incidence du risque de prix au moyen de lignes directrices qui sont conçues de manière à ce que les taux des primes tiennent compte de la fréquence et de la gravité des sinistres, des niveaux de dépenses, du rendement des placements et des marges de profit requises pour soutenir une gamme de produits en particulier. La Société revoit régulièrement ses hypothèses relatives à la tarification afin de s'assurer qu'elles reflètent les derniers sinistres et les changements futurs prévus relatifs à ceux-ci, de même que les conditions du marché. La Société atténue aussi le risque de prix grâce à des employés chevronnés en matière de souscription.

b) *Risque lié aux provisions*

Le risque lié aux provisions se rapporte au risque que les sinistres et frais de règlement futurs liés à des périodes d'exposition antérieures excèdent le passif comptabilisé relativement aux sinistres et frais de règlement impayés. La gestion du risque lié aux provisions de la Société est expliquée à la note 2.4 d).

c) *Concentration du risque d'assurance*

Le risque de concentration est le risque que les produits d'assurance de la Société soient concentrés à l'égard d'une région, d'une catégorie d'affaires ou d'un assuré donné, ce qui accroîtrait l'exposition de la Société à un événement en particulier ou à une série d'événements liés. Le risque de concentration pourrait découler du fait qu'un grand nombre de contrats d'assurance ou de réassurance soient établis pour des risques, des catégories d'activités ou des régions semblables.

Afin d'atténuer l'incidence du risque de concentration, la Société a recours à certaines pratiques de gestion des risques, dont la réassurance, ainsi qu'à des techniques de suivi et de modélisation, en plus de revoir régulièrement son portefeuille de risques d'assurance pour vérifier la concentration et le risque de regroupement, pour enfin apporter les ajustements nécessaires afin de s'assurer que les expositions respectent les seuils de tolérance. La gestion active des programmes de réassurance et des garanties connexes est aussi importante pour s'assurer que l'exposition nette aux sinistres et les risques de concentration et de regroupement respectent la tolérance au risque de la Société.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13.1 Risque d'assurance (suite)

c) Concentration du risque d'assurance (suite)

Le tableau suivant présente la combinaison de polices de la Société en fonction de la gamme de produits et de la région, ce qui reflète la diversification du risque d'assurance de la Société.

		31 décembre 2019			31 décembre 2018		
		Canada	États-Unis	Autres	Canada	États-Unis	Autres
Trisura Garantie	Cautionnements	57 022	2 247	–	49 783	1 751	–
	Assurance d'entreprise	47 253	–	–	39 073	–	–
	Solutions de risques	77 717	–	–	74 615	–	–
Trisura Specialty	Biens et responsabilité civile	–	263 911	–	–	53 731	–
Trisura International	Assurance-vie	–	–	112	–	–	88
Primes brutes souscrites		181 992	266 158	112	163 471	55 482	88

d) Sensibilité au risque d'assurance

i) Activités d'assurance biens et responsabilité civile de Trisura Garantie, de Trisura Specialty et de Trisura International

Les risques d'assurance liés aux secteurs d'activité de la Société sont sensibles à diverses hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur l'estimation des passifs liés aux sinistres. Les variables pertinentes liées aux risques associés aux activités d'assurance biens et responsabilité civile de la Société en ce qui concerne l'estimation des passifs liés aux sinistres sont assujetties à des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur finale du ratio sinistres-primaires estimatif et les coûts estimatifs de règlement des sinistres. Le ratio sinistres-primaires est utilisé pour calculer les pertes de la Société à l'égard de ses activités d'assurance biens et responsabilité civile en cours, exprimées en pourcentage des primes nettes acquises. Le tableau ci-dessous présente l'analyse de l'incidence d'une augmentation de 5 % du ratio sinistres-primaires, en pourcentage des primes nettes acquises, et d'une augmentation de 5 % des coûts de règlement des sinistres, en fonction d'une augmentation du solde net courant des sinistres impayés. De tels écarts relatifs à l'estimation étaient considérés comme raisonnablement possibles au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. Les incidences décrites dans le tableau ci-dessous sont indépendantes les unes des autres. Une diminution de 5 % du ratio sinistres-primaires et une diminution de 5 % des coûts de règlement des sinistres auraient eu l'effet inverse sur le résultat global et les capitaux propres.

Facteur de sensibilité	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	Incidence sur le résultat global avant impôt		Incidence sur les capitaux propres	
Augmentation de 5 % du ratio sinistres-primaires	(5 275)	(4 420)	(3 872)	(3 240)
Augmentation de 5 % des coûts de règlement des sinistres	(3 188)	(2 940)	(2 407)	(2 235)

ii) Activités d'assurance-vie de Trisura International

Les provisions au titre de l'assurance-vie de la Société sont liées à un bloc de rentes différées assorties d'options de conversion en rentes garanties. Un facteur de risque important à l'égard de ces provisions se rapporte à la proportion de titulaires de police qui choisissent de participer à l'option de rente garantie au moment de la retraite. Le tableau suivant présente l'incidence sur les provisions d'une variation de 100 points de base du taux de participation à l'option de rente garantie.

Facteur de sensibilité	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	Incidence sur le résultat global	
Augmentation de 100 points de base du taux de participation à l'option de rente garantie	(881)	(1 251)
Diminution de 100 points de base du taux de participation à l'option de rente garantie	916	938

Les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement sont actualisées pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et sont sensibles aux taux d'intérêt. L'incidence de la sensibilité aux taux d'intérêt sur les sinistres impayés est présentée à la note 13.4 b). Les actifs d'assurance structurés sont sensibles aux variations des taux de déchéance. L'incidence de la sensibilité aux taux de déchéance sur les actifs d'assurance structurés est présentée à la note 6.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13.2 Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Le risque de crédit découle principalement des placements dans des obligations et des titres à court terme, des actifs d'assurance structurés et des soldes à recevoir des courtiers d'assurance et des réassureurs.

En ce qui concerne les titres de créance, la Société gère le risque de crédit en limitant son exposition à une seule contrepartie, en se fondant sur la notation de la contrepartie ou sur une garantie soutenant le risque de contrepartie. La direction limite aussi le risque de crédit global lié aux titres de créance en limitant les valeurs totales des titres pour chaque niveau de notation. La direction surveille continuellement la qualité de crédit de ses titres de créance par l'entremise d'examen de son portefeuille de placements.

En ce qui concerne les actifs d'assurance structurés, la Société réduit son risque de crédit au minimum en faisant affaire avec des contreparties de première qualité.

En ce qui concerne les primes à recevoir, la Société fait appel à des courtiers d'assurance, à des agents généraux de gestion et à des administrateurs de programmes à titre d'intermédiaires pour la distribution de ses produits, et est par conséquent assujettie au risque que ces intermédiaires ne remettent pas les primes qu'ils ont collectées en son nom. La Société fait surtout affaire avec des intermédiaires avec lesquels elle a conclu des contrats qui détaillent, entre autres, les responsabilités et les obligations en matière de paiement de l'intermédiaire. Ces intermédiaires sont généralement agréés, et leurs activités sont régies par les organismes de réglementation du secteur de l'assurance. De plus, la Société surveille les débiteurs et assure le suivi de tous les montants en souffrance pour s'assurer que des ententes de recouvrement satisfaisantes sont en place. Au 31 décembre 2019, des primes à recevoir de 2 717 \$ étaient en souffrance, mais n'étaient pas considérées comme dépréciées (31 décembre 2018 – 1 586 \$).

En ce qui concerne les montants recouvrables auprès des réassureurs, la Société applique sa politique de gestion du risque lié à la réassurance pour gérer le risque de crédit lié à ces soldes. La Société est ultimement exposée au risque lié aux limites de couverture prévue aux termes de ses gammes de produits, qu'elle ait ou non transféré une partie de cette exposition à des réassureurs. Si un réassureur n'est pas en mesure de respecter ses obligations, la Société n'a pas le droit d'appliquer une réduction correspondante à ses obligations en matière de règlement des sinistres. De manière générale, la Société fait affaire avec des réassureurs agréés auxquels A.M. Best a accordé une notation de crédit minimale de A-, et la direction surveille ces notations sur une base régulière. La politique de gestion du risque lié à la réassurance de la Société limite en outre la participation de réassureurs individuels aux ententes de réassurance de la Société. Ces participations et limites sont revues régulièrement.

Lorsque la Société a recours aux services d'un réassureur non agréé ou sans notation de crédit, celui-ci doit ouvrir un compte de garde garanti en vertu d'un contrat de sûreté en matière de réassurance ou fournir une lettre de crédit ou une autre forme de garantie acceptable pour la Société.

En ce qui concerne les fonds détenus par des sociétés cédantes, le risque de crédit est surveillé régulièrement. Les fonds détenus par des sociétés cédantes se rapportent aux activités de réassurance de la Société, et le risque de crédit est atténué par le droit contractuel de compenser des montants à recevoir par des réclamations et d'autres montants à payer. La Société obtient périodiquement des lettres de crédit de contreparties visant à garantir certains de ces montants ainsi que d'éventuelles créances futures.

La qualité de crédit des contreparties aux actifs dérivés et autres actifs est surveillée, et une correction pour perte de valeur est effectuée si cela est jugé approprié.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13.2 Risque de crédit (suite)

a) Exposition maximale de la Société au risque de crédit

Le tableau qui suit présente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit lié aux instruments financiers. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme	85 905	95 212
Obligations		
Gouvernements	121 631	64 019
Société	176 329	150 249
Autres prêts	4 294	3 959
Règlements structurés	10 658	12 300
Primes à recevoir	79 627	41 251
Revenu de placement cumulé	2 537	1 991
Fonds détenus par des sociétés cédantes	221	236
Actifs dérivés	1 072	—
Autres actifs	2 824	2 483
	485 098	371 700

b) Concentration du risque de crédit de la Société

Les concentrations du risque de crédit découlent de l'exposition à un débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires parce qu'ils exercent leurs activités dans les mêmes secteurs ou dans des secteurs similaires. Le tableau qui suit présente de l'information détaillée au sujet de la juste valeur des titres à revenu fixe par secteur.

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Gouvernements	121 631	64 019
Services financiers	64 842	61 388
Énergie	23 535	11 436
Produits industriels	20 187	22 038
Produits de consommation discrétionnaire	15 762	7 049
Services de télécommunications	11 598	13 710
Automobile	11 515	7 389
Immobilier	8 319	5 369
Biens de consommation de base	4 797	5 202
Services publics	3 868	3 626
Énergie et pipelines	3 636	4 734
Commerce de détail	3 588	6 224
Autres	8 976	6 043
	302 254	218 227

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13.2 Risque de crédit (suite)

c) Qualité de l'actif

Le tableau suivant présente un résumé des notations des titres à revenu fixe et des équivalents de trésorerie.

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Titres à revenu fixe		
AAA	43 566	21 306
AA	91 156	51 388
A	94 257	79 190
BBB	56 549	55 763
Moins de BBB	16 726	10 580
	302 254	218 227
Équivalents de trésorerie et titres à court terme		
R-1 (élevé)	11 398	—
R-1 (moyen)	—	2 060
R-1 (bas)	6 299	—
	319 951	220 287

13.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Le risque de liquidité peut découler d'un certain nombre d'événements potentiels, par exemple un écart de durée entre les actifs et les passifs.

De façon générale, les passifs financiers de la Société sont à régler par la remise de trésorerie, et la Société est en mesure de puiser à même les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation pour satisfaire à ses besoins en matière de liquidité, qui correspondent essentiellement aux charges d'exploitation ainsi qu'aux sinistres et règlements.

Du fait de leur nature, l'échéancier et la quantité de sinistres et de règlements sont assujettis à une grande incertitude et doivent être estimés par des actuaires, comme il est précisé à la note 2.4 d). Même si la Société a conclu des traités de réassurance en vertu desquels une tranche des règlements peut être recouvrée, notamment en les portant en réduction des primes à payer aux réassureurs, de tels recouvrements ne surviennent qu'une fois les paiements versés, ce qui peut prendre plusieurs mois. Par conséquent, la Société doit avoir accès à des liquidités suffisantes pour financer les montants bruts à payer, au besoin.

Pour gérer ses besoins en liquidités, la Société maintient un solde minimal en trésorerie, en équivalents de trésorerie et en titres à court terme et détient un portefeuille de placements très liquides assortis de notations élevées. La politique de placement de la Société établit des critères quant à la qualité de crédit et prévoit des limites quant à l'exposition à un même émetteur. La politique de placement fixe également des cibles quant à la durée moyenne des placements.

Par ailleurs, la Société gère le risque de liquidité découlant des passifs de réassurance repris au moyen de ses processus d'appariement des actifs et des passifs. Le fait que la plupart des activités de réassurance de la Société se caractérisent par une liquidation lente réduit également la probabilité d'une hausse soudaine ou inattendue de ses obligations de règlement des sinistres.

La Société donne périodiquement des actifs en garantie en vertu de contrats de fiducie d'assurance et de réassurance, de sorte que ces actifs ne sont pas immédiatement disponibles pour les besoins généraux de la Société (se reporter à la note 4.3).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13.3 Risque de liquidité (suite)

Les tableaux qui suivent présentent les actifs et les passifs financiers de la Société selon leur échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2019	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans date d'échéance précise	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme	16 398	—	—	69 507	85 905
Placements	27 120	192 487	93 306	79 704	392 617
Primes à recevoir	76 680	2 947	—	—	79 627
Autres actifs financiers	6 864	48	130	—	7 042
Quote-part de la provision pour sinistres revenant aux réassureurs	88 039	24 710	1 908	—	114 657
Actifs financiers et d'assurance ¹	215 101	220 192	95 344	149 211	679 848

Au 31 décembre 2018	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans date d'échéance précise	Total
Trésorerie	2 060	—	—	93 152	95 212
Placements	4 972	183 558	41 988	52 356	282 874
Primes à recevoir	39 773	1 478	—	—	41 251
Autres actifs financiers	4 866	—	—	160	5 026
Quote-part de la provision pour sinistres revenant aux réassureurs	18 763	20 093	3 192	—	42 048
Actifs financiers et d'assurance ¹	70 434	205 129	45 180	145 668	466 411

1. Les coûts d'acquisition différés et la quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs ont été exclus puisqu'ils ne sont pas exposés au risque de liquidité.

Au 31 décembre 2019	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans date d'échéance précise	Total
Sinistres impayés et frais de règlement ²	120 077	92 798	39 792	—	252 667
Primes liées à la réassurance à payer	80 186	—	—	—	80 186
Autres passifs financiers	19 285	—	—	11 875	31 160
Emprunts	—	29 700	—	—	29 700
Passifs financiers et d'assurance ³	219 548	122 498	39 792	11 875	393 713

Au 31 décembre 2018	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans date d'échéance précise	Total
Sinistres impayés et frais de règlement ²	37 181	83 487	43 021	—	163 689
Primes liées à la réassurance à payer	41 406	—	—	—	41 406
Autres passifs financiers	13 830	—	—	10 337	24 167
Emprunts	—	29 700	—	—	29 700
Passifs financiers et d'assurance ³	92 417	113 187	43 021	10 337	258 962

2. Non actualisés et excluant les provisions pour écarts défavorables.

3. Les primes non acquises et les commissions de réassurance non acquises ont été exclues puisqu'elles ne sont pas exposées au risque de liquidité.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix, comme le risque sur actions.

a) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des taux de change. Étant donné qu'elle exerce ses activités aux États-Unis et au Canada, et qu'elle est également active en Europe par l'intermédiaire de ses activités de réassurance, la Société est exposée au risque de change découlant des fluctuations des taux de change du dollar canadien et de l'euro par rapport au dollar américain. La Société est également exposée au risque de change découlant de ses placements dans les activités canadiennes de la Société qui sont libellées en dollars américains. Les positions de change de la Société sont passées en revue sur une base régulière, et la Société utilise des dérivés tout au long de l'exercice pour gérer les risques de change lorsqu'il existe une position de change significative non appariée.

i) Exposition au risque de change

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette au risque de change de Trisura Garantie, en fonction des principales devises. Les soldes présentés dans le tableau ci-dessous sont libellés dans la devise indiquée.

	USD		EUR		GBP	
Aux 31 décembre	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Trésorerie et placements	24 138	17 415	1 654	1 002	4 370	—
Moins : valeur nominale des dérivés de change	(25 991)	(16 819)	(1 636)	(1 000)	(4 193)	—
Total de l'exposition nette	(1 853)	596	18	2	177	—

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la valeur comptable des actifs et des passifs de Trisura International libellés en devises autres que le dollar américain en fonction des principales devises. Tous les montants présentés ci-dessous sont convertis en équivalents en dollars canadiens. Les actifs et les passifs ci-dessous sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture et sont présentés compte tenu de l'incidence des contrats de change à terme, le cas échéant.

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	EUR	Autres	EUR	Autres
Actifs	73 947	1 406	67 460	1 417
Passifs	76 251	235	70 323	155
Actifs nets	(2 304)	1 171	(2 863)	1 262

Au 31 décembre 2019, la position vendeur libellée en euros de Trisura International n'était pas couverte, et la direction considérait le risque de change comme acceptable.

Le tableau suivant présente un sommaire de la valeur comptable de l'actif net de Trisura International et de Trisura Specialty en dollars américains, soit leur monnaie de fonctionnement.

Aux 31 décembre	2019	2018
Actif net consolidé de :		
Trisura International	14 849	14 973
Trisura Specialty	83 273	48 831
Total de l'exposition au dollar américain, montant net	98 122	63 804

La Société gère son risque de change au moyen de sa politique de placement, qui établit la durée des placements détenus, ainsi qu'au moyen de l'appariement des actifs et des passifs.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13.4 Risque de marché (suite)

a) *Risque de change (suite)*

ii) Sensibilité au risque de change

Incidence sur le résultat global et les capitaux propres				
Aux 31 décembre	2019	2018	2019	2018
	Augmentation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain		Diminution de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain	
Facteur de sensibilité				
Placements libellés en dollars américains soutenant Trisura Garantie	160	(54)	(176)	59
Actif net consolidé de Trisura Specialty	(7 769)	(4 783)	8 546	5 262
Actif net consolidé de Trisura International	(1 651)	(1 711)	1 815	1 882
	Augmentation de 10 % du dollar américain par rapport à l'euro		Diminution de 10 % du dollar américain par rapport à l'euro	
Actif net libellé en euros soutenant Trisura International (en dollars américains)	161	191	(177)	(210)

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte financière découlant de variations des taux d'intérêt. Les placements en titres à revenu fixe, les actifs d'assurance structurés et les actions privilégiées sont assujettis au risque de taux d'intérêt, même si, dans le cas des placements en titres à revenu fixe, dans la mesure où ils sont détenus jusqu'à l'échéance, le risque est limité au fait que le rendement du réinvestissement diffère du rendement initial jusqu'à l'échéance. La variation de la juste valeur des obligations est inversement proportionnelle aux variations des taux d'intérêt du marché, ce qui a une incidence plus marquée sur les obligations de longue durée.

Le solde actualisé des sinistres impayés de la Société est aussi assujetti au risque de taux d'intérêt, en particulier les provisions au titre des contrats d'assurance-vie de la Société dont les durées sont plus longues.

La Société gère son risque de taux d'intérêt au moyen de sa politique de placement, qui établit la durée des placements détenus, ainsi qu'au moyen de l'appariement des actifs et des passifs.

Au 31 décembre 2019

Facteur de sensibilité	Titres à revenu fixe (y compris les actions privilégiées)	Actifs d'assurance structurés	Sinistres impayés, montant net	Incidence sur le résultat global
Augmentation de 100 points de base de la courbe des taux ¹	(25 585)	(507)	(22 432)	(2 487)
Diminution de 100 points de base de la courbe des taux ¹	25 582	557	27 560	(2 575)

1. En supposant une variation parallèle de la courbe de rendement et selon l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

Au 31 décembre 2018

Facteur de sensibilité	Titres à revenu fixe (y compris les actions privilégiées)	Actifs d'assurance structurés	Sinistres impayés, montant net	Incidence sur le résultat global
Augmentation de 100 points de base de la courbe des taux ¹	(9 689)	(543)	(24 122)	15 127
Diminution de 100 points de base de la courbe des taux ¹	9 658	593	31 835	(22 796)

1. En supposant une variation parallèle de la courbe de rendement et selon l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13.4 Risque de marché (suite)

c) Risque sur actions

Le risque sur actions correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs en raison des fluctuations des marchés boursiers.

La Société gère et atténue son exposition au risque sur actions au moyen de sa politique de placement, qui fixe les expositions maximales aux titres de capitaux propres à l'échelle du portefeuille et par émetteur, et qui exige une diversification des secteurs d'activité.

Aux 31 décembre	2019	2018
Facteur de sensibilité	Incidence sur le résultat global ¹	
Augmentation de 10 % du cours des actions ²	3 102	2 030
Diminution de 10 % du cours des actions ²	(3 102)	(2 030)

1. La méthode employée pour calculer cette dernière variation tient compte de 10 % de la juste valeur des actions (excluant les actions privilégiées et les fonds détenant principalement des titres à revenu fixe), déduction faite de l'impôt, à la date de clôture.
2. Excluant les actions privilégiées.

Note 14 – Réassurance

Dans le cours normal des activités, la Société a recours à la réassurance pour réduire son exposition à tout sinistre ou événement en vertu des polices qu'elle émet. Une grande partie des activités de réassurance fait l'objet d'ententes de réassurance, aussi appelées traités de réassurance. Dans certains cas, un traité est négocié sur une base facultative (non récurrente) pour chaque police, habituellement lorsque les expositions découlant de ces polices ne sont pas suffisamment atténuées par la réassurance visée par le traité.

La réassurance ne libère pas la Société de ses obligations envers les titulaires de police. Un passif éventuel existe à l'égard de la réassurance cédée, lequel pourrait devenir un passif de la Société si un réassureur ne pouvait s'acquitter de ses obligations contractuelles. Pour cette raison, la Société évalue la situation financière de ses réassureurs et surveille la concentration du risque de crédit pour réduire au minimum son exposition à des pertes découlant de l'insolvabilité d'un réassureur. Tous les réassureurs agréés offrant des traités de réassurance ou des polices de réassurance facultative doivent avoir reçu une notation de crédit minimale de A- de la part de A.M. Best à la signature de chaque police.

Dans certains cas, des modalités sont intégrées aux traités afin de protéger la Société dans l'éventualité où la notation de crédit d'un réassureur se détériorerait durant la période visée par le traité de réassurance. Les réassureurs non agréés doivent donner un montant convenu en garantie. La Société a déterminé qu'aucune provision n'était nécessaire à l'égard de la réassurance possiblement irrécouvrable au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Le tableau suivant présente un sommaire des composantes des montants recouvrables auprès des réassureurs au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Aux 31 décembre	2019	2018
Quote-part des passifs liés aux sinistres revenant aux réassureurs (se reporter à la note 9)	114 657	42 048
Quote-part des primes non acquises revenant aux réassureurs (se reporter à la note 8)	178 411	67 519
	293 068	109 567

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 15 – Immobilisations

Le tableau qui suit présente les immobilisations de la Société au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Améliorations locatives	1 188	(615)	573
Matériel de bureau	1 419	(951)	468
Mobilier et agencements	1 103	(860)	243
	3 710	(2 426)	1 284

Au 31 décembre 2018	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Améliorations locatives	1 188	(516)	672
Matériel de bureau	1 460	(1 100)	360
Mobilier et agencements	1 015	(789)	226
	3 663	(2 405)	1 258

Note 16 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les listes de clients et les licences. L'amortissement des logiciels suit un taux de 40 %, selon le mode dégressif.

Les listes de clients comprennent l'acquisition de deux listes de clients pour un montant de 800 \$. Ces deux listes ont été acquises respectivement en 2014 et en 2017 auprès d'autres sociétés d'assurance, et elles sont amorties à un taux de 20 %, selon le mode dégressif. Le prix d'acquisition définitif de la liste de clients acquise en 2017 dépend des produits générés grâce à cette liste au cours des deux années suivantes, sous réserve d'un prix fixe de 500 \$. La contrepartie de 800 \$ versée comprenait le prix fixe de 500 \$, majoré d'une contrepartie éventuelle de 300 \$. En 2019, la Société a reçu la contrepartie éventuelle de 300 \$, laquelle a été comptabilisée au titre des honoraires.

Les immobilisations incorporelles comprennent également des licences d'État acquises dans le cadre de l'acquisition pour une contrepartie de 1 950 \$ US (se reporter à la note 24). Ces licences ont une durée d'utilité indéterminée. Par conséquent, elles ne sont pas amorties.

	31 décembre 2019				31 décembre 2018		
	Logiciels	Liste de clients	Licences	Total	Logiciels	Liste de clients	Total
Valeur comptable à l'ouverture	332	922	–	1 254	375	1 152	1 527
Acquisitions	162	–	2 583	2 745	135	–	135
Amortissement	(166)	(184)	–	(350)	(178)	(230)	(408)
Change	–	–	(55)	(55)	–	–	–
Valeur comptable à la clôture	328	738	2 528	3 594	332	922	1 254

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 17 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres, qui comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées, le surplus d'apport, le déficit accumulé et le cumul des autres éléments de perte globale. La Société examine régulièrement la structure de son capital pour s'assurer qu'elle soit adéquate et qu'elle satisfasse à l'ensemble des exigences réglementaires, des obligations d'affaires et des obligations envers les actionnaires.

La surveillance du capital de la Société incombe à la direction et au conseil d'administration. Leurs objectifs comportent deux volets : i) s'assurer que la Société soit capitalisée de façon prudente relativement au montant et aux types de risques courus et aux exigences des lois et des règlements applicables aux filiales réglementées de la Société; ii) s'assurer que les actionnaires obtiennent un rendement approprié sur leur investissement.

17.1 Fonds propres réglementaires

a) *Trisura Garantie*

En vertu des lignes directrices qui ont été établies par le Bureau du surintendant des institutions financières et s'appliquent à Trisura Garantie, les sociétés d'assurance dommages canadiennes doivent maintenir un capital minimal déterminé en fonction d'un test prescrit, soit le test du capital minimal (le « TCM »), qui exprime le capital disponible (le capital réel, auquel sont ajoutés ou duquel sont soustraits les ajustements spécifiés) en pourcentage du capital requis. Les sociétés doivent maintenir un résultat d'au moins 150 % selon le TCM et doivent également établir leur propre résultat cible selon le TCM en fonction de la nature de leurs activités et de leurs souscriptions. Avec l'approbation du conseil d'administration, la direction a fixé le résultat cible de Trisura Garantie selon le TCM en fonction de ces exigences. Trisura Garantie dépassait ce résultat cible au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

b) *Trisura International*

Trisura International est soumise à des exigences réglementaires en matière de capital imposées de l'extérieur à la Barbade. Aux 31 décembre 2019 et 2018, Trisura International et ses filiales avaient maintenu des capitaux suffisants pour respecter ces exigences.

c) *Trisura Specialty*

Trisura Specialty est soumise à des exigences réglementaires en matière de capital imposées de l'extérieur par l'Oklahoma Insurance Department à titre de fournisseur local d'assurance excédentaire. L'organisme de réglementation exige notamment que le ratio de capital pondéré en fonction des risques de Trisura Specialty soit supérieur à 150 %. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, Trisura Specialty dépassait cette exigence. Comme Trisura Specialty peut maintenant souscrire des affaires, par l'intermédiaire de sa filiale Trisura Insurance Company, à titre d'assureur agréé, la Société est assujettie au ratio de capital pondéré en fonction des risques de chaque État où elle est titulaire d'une licence. Au 31 décembre 2019, la Société dépassait les exigences liées au ratio de capital pondéré en fonction des risques des États où elle était titulaire d'une licence.

Note 18 – Emprunt

Le 14 mars 2018, la Société a conclu une facilité de crédit renouvelable d'une durée de cinq ans avec une banque canadienne de l'annexe I (la « banque ») qui lui permet de prélever un montant maximal de 35 000 \$. En vertu de cette entente, la Société peut prélever des fonds sous forme d'acceptations bancaires à court terme, d'avances au taux préférentiel canadien, d'avances au taux de base ou d'avances au taux LIBOR. Le taux d'intérêt est fondé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel canadien, le taux de base ou le taux LIBOR de la période considérée, majoré d'une marge. Le solde de l'emprunt est comptabilisé au coût amorti, qui correspond à la valeur comptable. Le montant du paiement annuel minimal requis comprend seulement les intérêts, aucun remboursement de capital n'étant exigé.

Le 14 mars 2018, un montant de 29 700 \$ a été prélevé en vertu de la facilité afin de rembourser l'encours d'un emprunt de 29 700 \$ contracté par une filiale de la Société en vertu d'une facilité de crédit antérieure.

Aux termes des clauses restrictives de la convention d'emprunt actuelle, la Société doit maintenir certains ratios financiers, qui étaient entièrement respectés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a engagé des charges d'intérêts de 1 361 \$, dont une tranche de 1 039 \$ (31 décembre 2018 – 970 \$) est liée à l'emprunt. Au 31 décembre 2019, le solde de l'emprunt était de 29 700 \$ (31 décembre 2018 – 29 700 \$).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 19 – Capital social

Le capital social autorisé de la Société comprend i) un nombre illimité d'actions ordinaires, ii) un nombre illimité d'actions sans droit de vote et iii) un nombre illimité d'actions privilégiées (pouvant être émises en séries). Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, aucune action sans droit de vote n'avait été émise.

Le 31 décembre 2019, la Société a exercé son droit visant le rachat de la totalité de ses 64 000 actions privilégiées émises et en circulation (en actions) pour une contrepartie de 1 600 \$. Au 31 décembre 2019, aucune action privilégiée n'était en circulation. Les porteurs d'actions privilégiées avaient le droit de toucher un dividende cumulatif, payable chaque trimestre, à un taux fixe de 6 %. La Société avait le droit de racheter les actions privilégiées en tout temps, sur préavis de 30 à 60 jours.

En septembre 2019, la Société a conclu un appel public à l'épargne visant 1 743 400 actions ordinaires pour un produit brut de 46 026 \$. Parallèlement à cet appel public à l'épargne, la Société a émis 454 539 actions en faveur des investisseurs dans le cadre d'un placement privé pour un produit brut de 12 000 \$. La Société a engagé des coûts de 1 841 \$ à l'égard des commissions versées aux preneurs fermes ainsi que des coûts de 516 \$ directement attribuables à l'émission d'actions, et ces coûts ont été portés en déduction des capitaux propres. L'incidence nette de cette émission d'actions consiste en une hausse de 55 669 \$ du montant des actions ordinaires émises.

Le tableau ci-dessous présente les actions ordinaires émises et en circulation.

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Nombre d'actions	Montant (en milliers)	Nombre d'actions	Montant (en milliers)
Solde au début de la période	6 621 680	163 582	6 621 680	163 582
Actions ordinaires émises	2 197 939	55 669	–	–
Solde à la fin de la période	8 819 619	219 251	6 621 680	163 582

Le tableau suivant présente les actions privilégiées émises et en circulation.

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Nombre d'actions	Montant (en milliers)	Nombre d'actions	Montant (en milliers)
Solde au début de la période	64 000	1 600	64 000	1 600
Actions privilégiées rachetées	(64 000)	(1 600)	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	64 000	1 600

Au 31 décembre 2019, la Société a déclaré et versé quatre dividendes trimestriels, chacun de 0,375 \$ par action (en dollars) (31 décembre 2018 – 0,375 \$ (en dollars)), pour chaque action privilégiée de catégorie A, série 1.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 20 – Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action ordinaire correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période de présentation de l'information financière, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires.

Le bénéfice dilué par action ordinaire correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période de présentation de l'information financière, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ajusté pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, qui consistent en des options sur actions.

	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	5 094	8 638
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées, déduction faite de l'impôt	(96)	(96)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 998	8 542
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en actions)	7 213 433	6 621 680
Bénéfice par action – de base (en dollars)	0,69	1,29
Effet dilutif de la conversion d'options sur actions ordinaires (en actions)	31 076	162 000
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en actions)	7 244 509	6 718 133
Bénéfice par action – dilué (en dollars)	0,69	1,27

Note 21 – Revenu de placement net

Les composantes du revenu de placement net pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 se présentent comme suit :

	2019	2018 ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et titres à court terme	702	553
Obligations classées comme prêts et créances	764	118
Obligations classées à la juste valeur par le biais du résultat net	423	–
Obligations disponibles à la vente	7 818	5 100
Produits d'intérêts	9 707	5 771
Actions ordinaires et parts de fiducies de revenu et de placement disponibles à la vente	1 318	1 289
Actions privilégiées disponibles à la vente	1 708	932
Produits de dividendes	3 026	2 221
Profit (perte) sur les placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	2 374	(237)
Commission sur les actifs d'assurance structurés	1 658	1 874
Frais de placement	(522)	(643)
Autres produits liés aux placements	3 510	994
Revenu de placement net	16 243	8 986

1. Certains soldes au titre du revenu de placement net pour le 31 décembre 2018 ont été reclassés dans les profits nets afin que leur présentation soit conforme à celle de 2019.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 22 – Profits nets

Les composantes des profits nets pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 se présentent comme suit :

	2019	2018 ¹
Profits nets tirés des éléments suivants :		
Instruments financiers :		
Actions ordinaires et parts de fiducies de revenu et de placement disponibles à la vente	1 052	941
Obligations disponibles à la vente	(652)	244
Actions privilégiées disponibles à la vente	98	611
	498	1 796
Dérivés : Contrats de swap ² :	250	–
Profits nets (pertes nettes) de change	824	(712)
Perte de valeur de placements	–	(325)
Profits nets	1 572	759

1. Certains soldes au titre du revenu de placement net pour le 31 décembre 2018 ont été reclassés dans les profits nets afin que leur présentation soit conforme à celle de 2019.
2. Excluant les contrats de change, qui sont présentés au poste Profits net (pertes nettes) de change.

Note 23 – Placement dans une filiale

Le 19 juin 2018, 643 Can Ltd, une société de portefeuille intermédiaire et filiale entièrement détenue de la Société, a conclu une dissolution volontaire. Les actifs et passifs de la filiale ont été transférés à la Société, y compris les actions de sa filiale entièrement détenue Trisura Garantie. La dissolution n'a eu aucune incidence sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Société.

Note 24 – Acquisition d'une filiale

En juin 2019, la Société a demandé l'approbation du Pennsylvania Insurance Department pour acquérir le contrôle d'une société coquille détenant 13 licences d'État agréées, ce qui permettrait d'élargir l'offre de Trisura Specialty. L'approbation réglementaire a été accordée le 22 octobre 2019, et la transaction a été conclue le 1^{er} novembre 2019. Le prix d'acquisition de la société coquille, une filiale entièrement détenue de Trisura Specialty, était de 7 950 \$ US. Les actifs acquis comprenaient un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 6 000 \$ US et des licences d'État de 1 950 \$ US. Le 30 décembre 2019, l'approbation réglementaire accordant à la société coquille le statut de fournisseur local dans l'État de l'Oklahoma a été reçue, et une convention de mise en commun entre Trisura Specialty et sa filiale entièrement détenue a été approuvée. Les résultats de la filiale entièrement détenue sont inclus dans les états financiers consolidés à compter du 1^{er} novembre 2019.

Note 25 – Avantages

La Société a établi des régimes d'épargne-retraite collectifs en vertu desquels la Société verse des cotisations. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges d'exploitation à mesure qu'elles sont engagées.

Note 26 – Transactions entre parties liées

La Société loue des locaux pour bureaux auprès de filiales de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield »), et sous-loue des locaux pour bureaux à celles-ci. Brookfield était la partie exerçant le contrôle ultime de la Société avant juin 2017. Une entité dont la direction est la même que celle de Brookfield conserve une participation dans la Société. Par conséquent, la Société continue d'être une partie liée de Brookfield. À l'occasion, la Société établit des contrats d'assurance à l'intention de filiales de Brookfield et touche des produits d'intérêts de dépôts auprès de sociétés qui sont des filiales de Brookfield. La Société investit également dans des titres négociés en bourse de sociétés qui sont des filiales de Brookfield et dans des fonds négociés en bourse gérés par des filiales de Brookfield. Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées au montant de la contrepartie versée ou établie et convenue par les parties.

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 26 – Transactions entre parties liées (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence des transactions entre parties liées.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits et charges présentés dans :		
Total des produits liés aux souscriptions	2 196	2 045
Charges d'exploitation	(624)	(510)
Revenu de placement net		
Produits des dividendes et des intérêts	1 286	231
Frais de gestion de placements	(4)	(216)
Actifs et passifs présentés dans :		
Placements dans des titres de Brookfield	15 629	6 311

26.1 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les cadres dirigeants et les administrateurs de la Société.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec les principaux dirigeants au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Salaires et autres avantages du personnel	2 542	2 369
Paiements fondés sur des actions	2 029	756

Note 27 – Information sectorielle

La Société compte trois secteurs à présenter. Les activités de Trisura Garantie constituent un secteur à présenter qui comprend les produits de cautionnement, les solutions de risques et les produits d'assurance d'entreprise souscrits au Canada ainsi que les activités de Trisura Warranty. Les activités de TIHL, désignées ci-dessous par le nom Trisura International, constituent un deuxième secteur à présenter, qui comprend les activités internationales de réassurance de la Société. Les activités de Trisura Specialty constituent le troisième secteur à présenter, qui fournit des solutions d'assurance spécialisées souscrites aux États-Unis. Les activités de Trisura Garantie comprenaient les activités de sa société de portefeuille intermédiaire, 643 Can Ltd, jusqu'au 19 juin 2018.

Les tableaux suivants présentent les résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

31 décembre 2019	Trisura Garantie	Trisura International	Trisura Specialty	Ajustements généraux et de consolidation	Total
Primes nettes acquises	100 510	135	6 859	–	107 504
Honoraires	4 246	–	7 960	–	12 206
Total des produits liés aux souscriptions	104 756	135	14 819	–	119 710
Sinistres nets	(24 579)	(21 024)	(4 333)	–	(49 936)
Charges nettes	(67 910)	(2 506)	(8 237)	(4 453)	(83 106)
Total des sinistres et des charges	(92 489)	(23 530)	(12 570)	(4 453)	(133 042)
Produits (pertes) lié(e)s aux sinistres, montant net	12 267	(23 395)	2 249	(4 453)	(13 332)
Revenu de placement	7 796	6 306	2 112	29	16 243
Profits nets (pertes nettes)	992	549	(171)	202	1 572
Règlement lié aux actifs d'assurance structurés	–	8 077	–	–	8 077
Charges d'intérêts	(265)	(16)	(41)	(1 039)	(1 361)
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	20 790	(8 479)	4 149	(5 261)	11 199

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 27 – Information sectorielle (suite)

31 décembre 2018	Trisura Garantie	Trisura International	Trisura Specialty	Ajustements généraux et de consolidation	Total
Primes nettes acquises	87 852	83	874	–	88 809
Honoraires	3 812	–	912	–	4 724
Total des produits liés aux souscriptions	91 664	83	1 786	–	93 533
Sinistres nets	(19 001)	147	(548)	–	(19 402)
Charges nettes	(60 677)	(2 346)	(4 277)	(2 545)	(69 845)
Total des sinistres et des charges	(79 678)	(2 199)	(4 825)	(2 545)	(89 247)
Produits (pertes) lié(e)s aux sinistres, montant net	11 986	(2 116)	(3 039)	(2 545)	4 286
Revenu de placement ¹	5 460	1 849	1 648	29	8 986
Profits nets (pertes nettes) ¹	1 103	77	(246)	(175)	759
Charges d'intérêts	(185)	–	–	(785)	(970)
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	18 364	(190)	(1 637)	(3 476)	13 061

1. Certains soldes au titre du revenu de placement net pour le 31 décembre 2018 ont été reclassés dans les profits nets afin que leur présentation soit conforme à celle de 2019.

Le tableau suivant présente l'emprunt de 29 700 \$ inclus dans les passifs au titre des ajustements généraux et de consolidation au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019	Trisura Garantie	Trisura International	Trisura Specialty	Ajustements généraux et de consolidation	Total
Actifs	424 009	104 169	444 763	5 452	978 393
Passifs	333 681	85 766	336 608	32 009	788 064

Au 31 décembre 2018	Trisura Garantie	Trisura International	Trisura Specialty	Ajustements généraux et de consolidation	Total
Actifs	349 356	110 423	150 966	(9 763)	600 982
Passifs	274 770	81 703	84 421	30 136	471 030

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 28 – Impôt sur le résultat

	État de la situation financière		État du résultat global	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôt différé lié aux éléments suivants :				
Reports en avant de pertes et autres	139	181	35	(4)
Sinistres impayés et frais de règlement	1 369	705	(678)	–
Immobilisations, immobilisations incorporelles et autres actifs	100	39	(61)	(39)
	1 608	925	(704)	(43)
Moins l'impôt différé lié aux éléments suivants :				
Placements – profits et pertes latent(e)s	(148)	(99)	49	(10)
Immobilisations, immobilisations incorporelles et autres actifs	–	–	–	(18)
	(148)	(99)	49	(28)
Impôt différé	1 460	826	(655)	(71)
Présenté au poste :				
Actifs d'impôt différé	1 460	826	–	–
(Économie) charge d'impôt sur le résultat comprise dans le bénéfice net	–	–	(525)	733
Économie d'impôt sur le résultat comprise dans les autres éléments du résultat global	–	–	(130)	(804)

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable. La direction a évalué la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs et elle estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 sera recouvrable.

Le tableau qui suit présente les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Charge d'impôt exigible :		
Exercice considéré	6 624	3 773
Ajustement lié aux exercices précédents	6	(83)
	6 630	3 690
Charge d'impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(525)	733
Charge d'impôt sur le résultat	6 105	4 423
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		
Variations nettes des profits latents sur les placements disponibles à la vente	1 308	(2 247)
Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les placements disponibles à la vente	(15)	484
Création et résorption de différences temporaires	(130)	(804)
Total de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	1 163	(2 567)

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 28 – Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre l'impôt sur le résultat calculé au taux d'imposition prévu par la loi et la charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Bénéfice avant impôt sur le résultat	11 199	13 061
Taux d'imposition prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
	2 968	3 461
Variations en raison des éléments suivants :		
Différences permanentes	(625)	(286)
Activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents	2 905	215
Perte fiscale non comptabilisée	835	1 117
Écarts de taux :		
Taux actuel par rapport au taux futur	2	(1)
Variation du taux futur	14	–
Ajustement	6	(83)
Charge d'impôt sur le résultat	6 105	4 423

Au 31 décembre 2019, la Société avait des pertes fiscales inutilisées de 11 669 \$ (31 décembre 2018 – 6 424 \$). Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé car la réalisation d'un bénéfice imposable futur n'est pas considérée comme probable. Les pertes fiscales non comptabilisées expireront au cours des prochains exercices.

	31 décembre 2019
2033	19
2034	3
2036	538
2037	2 496
2038	3 368
2039	5 245
	11 669

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 29 – Rémunération fondée sur des actions

29.1 Options sur actions réglées en instruments de capitaux propres

La Société administre actuellement un régime d'options sur actions. En vertu de ce régime, le prix d'exercice de chaque option sur action sera établi au moment de l'attribution de l'option. Le calendrier d'acquisition des droits devrait normalement être établi à 20 % par année sur cinq ans, et la durée des options sur actions attribuées ne sera pas supérieure à dix ans. Le calendrier d'acquisition des droits pourrait toutefois différer dans certains cas.

Le tableau qui suit présente un historique des options sur actions en circulation au 31 décembre 2019.

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
En circulation au début de l'exercice	162 000	24,96	87 000	24,36
Annulées au cours de l'exercice	(50 000)	25,66	—	—
Attribuées au cours de l'exercice	130 235	27,86	75 000	25,66
En circulation à la fin de l'exercice	242 235	26,38	162 000	24,96

Le tableau qui suit présente les options sur actions en circulation au 31 décembre 2019.

Prix d'exercice par action (en dollars)	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne (en années)	Nombre d'options pouvant être exercées
28,65	10 000	9,63	—
29,24	40 000	9,21	—
27,08	80 235	9,16	—
25,66	25 000	8,88	5 000
24,36	87 000	7,64	34 800

Au 31 décembre 2019, les droits étaient acquis sur 39 800 options sur actions fondées sur des instruments de capitaux propres. Au 31 décembre 2019, la Société avait comptabilisé un montant de 815 \$ (31 décembre 2018 – 313 \$) dans la réserve au titre des actions liée aux options, dans le solde du surplus d'apport des états consolidés de la situation financière. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé des charges liées aux options de 502 \$ (31 décembre 2018 – 225 \$), au poste Charges d'exploitation. La juste valeur des options émises a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La volatilité était estimée en fonction de la volatilité historique de la Société. La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions émises en 2019 à la date d'évaluation s'établissait à 6,78 \$ (en dollars) (31 décembre 2018 – 6,79 \$ (en dollars)).

29.2 Options sur actions réglées en trésorerie

Au 31 décembre 2019, 120 465 options avaient été émises à l'intention des dirigeants de la Société par le conseil d'administration dans le cadre d'un régime de paiement fondé sur des actions et réglé en trésorerie (31 décembre 2018 – 120 465 options). Le calendrier d'acquisition des droits est établi à 20 % par année sur cinq ans, et les options expireront dix ans après la date d'attribution. Au 31 décembre 2019, les droits étaient acquis sur 36 093 options (31 décembre 2018 – 12 000). Au 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé des passifs liés aux options de 1 771 \$ (31 décembre 2018 – 421 \$) dans les états consolidés de la situation financière. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé des charges liées aux options de 1 350 \$ (31 décembre 2018 – 291 \$), au poste Charges d'exploitation. La juste valeur des options émises a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La volatilité a été estimée en fonction de la volatilité historique de la Société. Au 31 décembre 2019, la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions émises s'établissait à 19,97 \$ (en dollars) (31 décembre 2018 – 6,08 \$) (en dollars).

TRISURA GROUP LTD.

Notes annexes

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29.3 UAD réglées en trésorerie

Des UAD sont attribuées à certains administrateurs de la Société à la valeur de marché des actions ordinaires de la Société à la date d'attribution. Ces UAD sont attribuées en remplacement de jetons de présence, au gré des administrateurs. Chaque UAD donne à son porteur le droit de recevoir un montant équivalant à la valeur d'une action ordinaire au moment du règlement. Au 31 décembre 2019, 20 312 (31 décembre 2018 – 11 261) UAD avaient été attribuées à des administrateurs non salariés de la Société ou d'une de ses sociétés liées.

Le tableau qui suit présente les variations du nombre d'UAD émises au cours des exercices présentés.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019 (en unités)	2018 (en unités)
Solde d'ouverture	11 261	2 102
Attribuées au cours de l'exercice	9 051	9 159
Solde de clôture	20 312	11 261

Au 31 décembre 2019, aucune unité n'avait été exercée, et un montant de 818 \$ (31 décembre 2018 – 294 \$) avait été comptabilisé à titre de passif (se reporter à la note 12). Ce passif a été évalué en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la Société au 31 décembre 2019. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé des charges de 499 \$ liées aux UAD (31 décembre 2018 – 240 \$), au poste Charges d'exploitation.

Note 30 – Événement postérieur à la date de clôture

La Société a établi une stratégie pour l'utilisation de ses pertes fiscales inutilisées accumulées. Le 5 février 2020, la Société a reçu la décision anticipée en matière d'impôt de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »), dans laquelle celle-ci indique que la mise en œuvre de la stratégie proposée n'entraînera pas de nouvelle cotisation pour la Société. La Société a l'intention de mettre en œuvre la stratégie.